Un petit récapitulatif concernant le début des violences (le récapitulatif est sous forme d'ancien courriers et e-mail)

Tous ces documents sont inclus dans ma plainte envoyée au tribunal de Quimper en décembre 2023,

1.

Monsieur AUDRANT,

Avant que vous soyez commissaire de justice, vous êtes d'abord un être humain, et je pense que dans le monde professionnel surtout, la bonne conscience est placée d'abord avant la bonne compétence.

J'ai échangé avec vous au téléphone en 2017, je vous ai parlé de cette violence, vous m'aviez répondu : « Personne ne vous a fait quelque chose » et quand j'ai commencé à pleurer en vous décrivant cette violence, vous m'aviez dit : « Vous n'êtes pas bien Madame, vous n'êtes pas bien » et vous aviez raccroché le téléphone.

Vous étiez la première personne qui m'avait traitée de délirante alors que j'étais à quelques pas de votre lieu de travail, vous pouviez vous déplacer et voir avec vos propres yeux l'ampleur de cette violence. Je vous ai parlé d'une violence et d'un produit toxique, et du comportement du CROUS qui doit être puni par la loi.

Vous êtes au courant de tout et vous me parlez de la loi. Le CROUS m'a loué cette chambre alors que je n'avais ni bourse ni revenu, j'étais une simple étudiante ambitieuse qui voulait juste réussir sa vie, étudier et travailler. Vous n'étiez pas obligé de m'aider, mais au moins ne me faites pas mal.

Sur le document ci-joint (qu'une sœur m'avait transmis en 2019), vous avez écrit une liste de biens. Je vous informe que je n'avais que quelques vêtements dans un dressing en tissu, un peu de vaisselle, une imprimante, quelques objets d'hygiène et un peu de literie, un four, des livres, des documents et une tv sur un meuble, le reste appartient au CROUS. Vous avez noté qu'il y avait un lit, alors qu'il n'y avait qu'un sommier en bois, sans matelas. A la fin vous avez écrit : « Le tout sans valeur », parce que vous comptiez y trouver de l'or ou du diamant ? Je ne vais pas vous parler de la valeur de mes livres et de mes bulletins que vous avez peut-être brulés, car nous n'allons malheureusement pas nous comprendre.

Vous dites que vous avez appliqu la loi, pourquoi donc la psychologue au commissariat du 18^{ème} m'avait envoyé en urgence à l'hôpital psychiatrique en février 2018 et pourquoi les médecins ont écrit sur mon dossier « délire et hallucinations » ? Pourquoi le produit a été répandu dans ma chambre sans me prévenir ou me mettre au courant et pourquoi les

personnes ont-elles fermé les fenêtres afin de concentrer l'odeur dans ma chambre, pourquoi vous m'empêchez de parler de ce vécu ? Pourquoi une avocate m'avait dit que ce qu'il me restait à faire était la prière ?

Cinq ans, cela vous a paru long n'est-ce pas ? Je vous informe que j'ai passé ces cinq ans dans les hôpitaux psychiatriques et enfermée dans des cellules pour avoir dit la vérité et pour avoir décrit une douleur. Je vous informe aussi que je n'ai même pas pu participer à ma remise de diplôme le 31 mars 2018. Toute ma vie est anéantie.

Pour finir, vous avez coché la phrase suivante (document ci-joint) : « J'ai séquestré sur place l'ensemble des biens garnissant les lieux. ». Pourriez-vous m'informer de la situation réelle de mes affaires séquestrées sur place ?

SL

2.

Madame,

À la suite de notre conversation téléphonique de ce matin, je me permets, comme évoqué ce matin, de demander un rendez-vous téléphonique avec Monsieur Philippe AUDRANT sur mon dossier N° 1185257 et sur ce qu'il s'est passé par rapport à ce que j'ai vécu dans cette chambre (punaises de lit, liquide toxique mélangé à du chlore, injustice, et un matelas plein de punaises et de liquide toxique, me forçant à dormir debout ou par terre, etc.).

M. AUDRANT est normalement informé de ce que j'ai vécu dans cette chambre à cause des employés du CROUS en fin d'année 2017 après cet événement du 20 septembre 2017 (le CROUS est venu répandre ce liquide asphyxiant, étouffant et toxique sur toutes mes affaires dans ma chambre d'étudiante). Les commissariats du 18ème arrondissement ont été aussi informés. Une main courante a été déposée en 2017.

J'aimerais discuter avec M. AUDRANT afin qu'il puisse m'expliquer ce qu'il s'est passé car je n'étais pas informée de l'expulsion ainsi que de la situation de mes affaires, que j'avais laissées dans ma chambre (car malheureusement j'étais enfermée dans un hôpital psychiatrique entre février et juin 2018 pour « délires et hallucinations » pour avoir raconté la vérité sur mon vécu et sur ce que ces employés m'ont fait alors que j'étais simplement étudiante).

À la suite de ces événements, et jusqu'aujourd'hui, ma vie professionnelle et personnelle a été anéantie et les professionnels essaient de dissimuler cette vérité malgré toutes les preuves qui existent et qui condamnent le CROUS.

En attente d'une réponse de votre part concernant le rendez-vous téléphonique, je vous adresse, Madame, mes salutations distinguées.

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous fais part des décisions (pages 11 et 12) de la MDPH 87 (Maison Départementale des Personnes Handicapées du département 87) à la suite d'une demande faite le 08/12/2022, pour lesquelles je ne suis pas d'accord et je demande leur annulation, autrement-dit l'annulation de l'attribution de l'AAH et de la RQTH. La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) m'a attribué une Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) qui est valable du 01/06/2023 au 31/05/2028 avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50% et inférieur à 80% et d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) qui est valable du 01/06/2023 au 31/05/2028. Mais malheureusement la CDAPH s'est appuyée sur des faux diagnostics médicaux et un dossier incomplet. Ces certificats médicaux étaient attribués par des professionnels de santé, comme le dossier qui a été fait par le médecin Dr Malek Meriem en 2019. A. Je vous informe que, 1. J'avais fait la première demande en suivant l'insistance du Dr Malek Meriem (à l'époque je n'avais aucune idée sur la nature de ce dossier) et j'étais aidée par l'assistant social M. Johan May qui a complété la seconde partie de ce dossier, la CDAPH m'avait accordé ce dossier pour la période du 01/06/2019 au 31/05/2021. 2. La deuxième demande a été faite avec Dr Malek Meriem le 05/10/2020 mais je n'ai pas voulu la déposer. Le 09 janvier 2021 les autorités et un médecin Dr Violette Maniraguha sont arrivés chez moi et m'ont transportée de force à Esquirol où j'ai été enfermée contre mon gré pendant deux mois. Lors de cet enfermement illégal, la demande, qui a été faite par le médecin Dr Isabelle Alamome, dont je n'étais pas au courant et ce sans aucun accord de ma part (c'est l'assistant social M. Johan May qui m'avait informée de cet acte après l'envoi de la demande à la MDPH 87), cette demande a été accordée par la CDAPH du 01/06/2021 au 31/05/2023. 3. La troisième demande a été faite par le médecin Dr Isabelle Pagnon le 05/12/2022 (après m'avoir fait un rappel de la nécessité de renouveler le dossier), la CDAPH l'a encore accordée et l'a validée pour une période future du 01/06/2023 au 31/05/2028. Je ne suis pas d'accord avec cette décision et je demande son ANNULATION et la PRESENTATION de tous les justificatifs qui ont mené à cette décision injustifiée et illégitime, ainsi que pour les précédentes décisions.

La CDAPH accorde l'AAH et la RQTH sans aucune preuve de l'examen clinique de la pathologie, aucune preuve des diagnostics, aucun vrai certificat médical, et sans aucune étude de dossier. La CDAPH ne m'a pas rencontrée et ne m'a convoquée à aucun examen

complémentaire alors que le sujet est très sérieux et porte sur un handicap et un traitement lourd de longue durée, à vie.

Après les violences que j'ai vécues depuis mon arrivée dans la résidence étudiante Poissonniers (CROUS Paris) en 2015 et surtout le crime du 20 septembre 2017, plusieurs fonctionnaires de l'Etat français ne m'ont laissé aucun droit de m'exprimer ou de plaider ma cause.

Entre le 20 septembre 2017 et le 09 février 2018 j'ai emprunté une trajectoire fatigante, épuisante et blessante entre les bureaux des professionnels qui devaient et pouvaient m'aider et appliquer la justice mais ils ne l'ont pas fait.

En plus de la lourdeur de ces violences, je me suis retrouvée perdue entre des orientations inutiles et des réponses blessantes, et traumatisantes.

Le 09 février 2018, après m'avoir entendue, la psychologue du commissariat Mme Charlotte Broussoux m'a orientée vers l'hôpital psychiatrique du 14 em arrondissement (transférée le même jour vers l'hôpital psychiatrique du 18 em arrondissement). La psychologue travaillait au sein d'un commissariat au 18 em arrondissement (34 rue de la Goutte d'Or), elle m'avait accueillie au commissariat ce jour-là et malgré cela elle ne m'a pas soutenue afin que je puisse enregistrer une plainte contre les coupables.

Dès mon arrivée à ces hôpitaux et pour la première fois de ma vie, les professionnels de santé ont commencé à me déstabiliser avec des médicaments et des gobelets contenant un liquide dont j'ignore la nature jusqu'aujourd'hui. En octobre 2018, un diabète de type 2 (pages 8, 9 et 10) m'a été causé. Depuis 2018, je me suis retrouvée sous l'emprise d'une pathologie fictive inventée par des professionnels de santé et une seconde pathologie, causée par ces mêmes personnes, qui casse jour après jour mon pancréas et par plusieurs médicaments en plus des pigûres (comme l'insuline, la Victoza, etc.).

Cela fait 7 ans que je souffre à cause de l'abus de confiance et de pouvoir et je vis sous une pression étouffante de peur et d'incompréhension et d'une privation extrême et féroce de mes droits, pendant que les coupables continuent malheureusement leur chemin comme si de rien n'était. Mon parcours professionnel et ma vie personnelle sont bloqués depuis le 20 septembre 2017.

Le dossier du médecin Dr Malek Meriem était incomplet, comment est-ce possible dans ce cas que je ne sois pas convoquée par la MDPH 87 pour des entretiens ou des examens complémentaires? Le médecin Dr Malek Meriem avait noté que j'étais « schizo-affectif » et la CDAPH l'a accordé et lui a donné une échelle comprise entre >= 50% et < 80%, le diabète qui a été causé n'était jamais évoqué malgré le mot que le médecin Dr Estelle Langlois avait adressé à la MDPH 87 lors de ma première demande. Qu'est-ce que la CDAPH a fait avec ce mot ?

Les décisions de la CDAPH sont mal fondées, mon dossier médical est pauvre, douteux et suspect, aucun examen médical n'a été fait depuis février 2018 concernant la maladie fictive, le diagnostic était fait tout simplement pour dissimiler la vérité, et pour m'affaiblir et me détruire avec des antipsychotiques, des neuroleptiques et des pigûres comme l'insuline, au lieu d'appliquer la justice et de punir les coupables. En outre, je ne vois pas l'intérêt d'un dossier médical et d'un diagnostic puisque le sujet porte sur une plainte et sur une application de la loi. Je trouve scandaleux d'envoyer une personne vers un hôpital psychiatrique, l'empoisonner, la droguer et l'« hypnotiser » pendant cinq ans parce qu'elle dit la vérité et décrit un crime et des douleurs réels. Je trouve déshonorant que la MDPH 87 donne un nom à ce massacre et le borne encore à un handicap compris entre 50% et 80% sans aucune preuve. Pour conclure, je demande l'annulation de l'ensemble des décisions de la CDAPH et la présentation des originaux des preuves cliniques (rapports médicaux avec une précision de mes dires, les circonstances et les détails qui ont mené à la première hospitalisation, des preuves médicales depuis mon adolescence puisque vous dites que cette maladie fictive commence à l'adolescence, prise de sang, radio, scanner, IRM, IRMf, etc.) qui ont mené à ces décisions. Pour toute communication, veuillez me contacter par courriel. Je tiens à vous informer qu'une plainte, dont le numéro de parquet est le 23051000001, a été déposée auprès de la cité judicaire de Limoges depuis le 03 février 2023 concernant ce sujet. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma plus respectueuse considération.

SL

Cette plainte complémentaire inclue mes demandes suivants :

- 1. Demande de Renonciation de la Nationalité Marocaine.
- 2. Demande de divorce (j'ai repris la même lettre envoyée au Consul du Maroc à Bordeaux.
- 3. Demande de suppression de ma page d'identité sur le livret de famille LEKOUISSI.
- 4. Retrait d'autorité parentale.

Cette plainte est un complément de toutes les plaintes envoyées sous les noms suivants:

Mme Siham LEKOUISSI

M. Edouard Gaudin

Cette plainte est un complément des plaintes envoyées sous les numéros suivants:

QP202203139538

QP202205294414

QP202302079644

QP202304188649

QP202307251892

QP202307303607

QP202311096366

Cette plainte est un complément des plaintes envoyées à Quimper le 4 décembre 2023 (presque 600 pages). N° de Parquet : 24 046 83.

Ces plaintes ont été retirées par le procureur de la République Française de Brest sans aucune autorisation.

Ce procureur a aussi bloqué le Tribunal de Quimper.

Le 20 août 2024:

Ce jour je dépose ce complément de plainte.

Faits: Abus de pouvoir. Abus de faiblesse. Violences morales, violences physiques. Vol. Harcèlement. Injures et insultes. Harcèlements. Détournement cognitif. Etc.

Contexte: Crime de guerre contre l'humanité.

Les personnes mises en cause:

- Les mêmes personnes mises en cause dans les plaintes précédentes.
- M. Rafion Balahachi ex-mari en cours de divorce.
- Mohammed VI roi du Maroc.
- M. Abdessamad Filali ou M. Samad Filali époux Mme Mouna LEKOUISSI ou Mme Mouna Filali.
- M. Hicham Alaoui cousin de Mohammed VI.
- M. Gérald Moussa Darmanin en sa qualité de Ministre de l'intérieur.
- Le Procureur de la République Française de Brest M. Camille Miansoni
- Mme Marine Le Pen en sa qualité de député du parti Rassemblement Nationale
- M. Jean Marie Le Pen en sa qualité de fondateur de FN et père de Mme Marine Le Pen.
- M. Bruno Le Maire en sa qualité de Ministre des Finances Publiques.
- M. Emmanuel Macron en sa qualité de Président de la République Française.

- Maire de Brest et ses élus.
- Maire de Saint Coulitz et ses élus.
- CAF de Brest.
- Maire de Bayonne et ses élus.
- Gendarmerie de Bayonne.
- Maire de Grenoble et ses élus.
- Maire de Clermont-Ferrand et ses élus.
- CCAS.
- CDAS.
- SDH.
- BMH.
- SAMU.
- CHU de Brest.
- Commissariat Nationale de Brest.
- 115.
- Tanguy Mercier en sa qualité de propriétaire de l'appartement au 4 rue Edmond about 29200 Brest, au 4eme étage à droite.
- Airbnb.
- AVIMED.
- Locataires au même bâtiment au 4 rue Edmond About 29200 Brest.
- Association Don Bosco.
- Bureau d'avocat de Brest.
- Association CIDFF.
- Laboratoire Seine-Saint-Denis.
- Médecins Seine-Saint-Denis.
- Mairie de Fontainebleau et ses élus.

- Mairie de Asnières sur Seine et ses élus.

- CSF Confédération Syndicale des Familles à Rennes et Brest.

- Conciergerie BB.
- Mme Catherine Vautrin et M. Frederick Velletoux en leurs qualités de ministres en charge de 'a santé. M. Guillaume Kasbarian en sa qualité de Ministre du Logement.
- Amazon.
- Mme Samira Sitaïl en sa qualité d'ambassadrice du Maroc en France.
- Mme Nicole Belloubet en sa qualité de Ministre de la justice, M. Eric Dupond-Moretti en sa qualité de Ministre de la justice et M. Marc Fesneau en sa qualité de Ministre de l'agriculture.

A/Concernant ma procédure de Divorce :

Personne mise en cause M. Rafion Balahachi pour violences physiques et violences conjugales qui ont menés à un début de fausse couche et une IVG. Pour m'obliger à pratiquer l'islam.

A.1/

Le 03 octobre 2023

N° Parquet 23069000040

La demande de divorce envoyée au procureur de la République Française de Limoges en février 2023 n'a pas été prise en compte.

Le bureau d'ordre fait toujours en sorte de ne jamais me contacter ni de me tenir informé des étapes entreprises par leur tribunal.

Malgré mes plaintes contre mon ex-conjoint, le tribunal de Limoges persiste à rejeter mes démarches et à ne pas donner suite à mes plaintes.

Je suis toujours contrainte de les contacter pour obtenir des renseignements sur mes plaintes.

A.2/

• Le 03 janvier 2024

Ouverture de dossier avec Maître Valérie Astier.

• Le 09 janvier 2024

Aide juridictionnelle accordée.

N°BAJ C-87085-2024-00060

Signé par le Président Petit-Delamare Mélanie.

• Le 13 mars 2024

Extrait de l'assignation

"Conformément aux dispositions des articles 54, 56 et 1107 du code de procédure civile, nous vous informons que cette affaire est fixée à l'audience d'orientation et sur mesures provisoires qui se tiendra le 11.06.2024 à 9h15 devant le Juge de la Mise en État du Tribunal Judiciaire de LIMOGES, sis Cité Judiciaire 23 Place Winston Churchill 87000 LIMOGES."

Le 10 juillet 2024

Retour 1 du tribunal de Limoges

#

Bonjour Madame,

Je vous invite à vous rapprocher de votre avocat, Maître ASTIER, qui est à l'origine de cette assignation.

Une ordonnance de caducité a été délivrée à l'avocat.

Cordialement.

Secrétariat commun du juge aux affaires familiales

Tél: 05.87.19.35.36

#

Le 01 août 2024 Mon message au retour 1

#

Monsieur,

Veuillez me communiquer une copie de cette ordonnance de caducité et le numéro RG de ma procédure de divorce enregistrée auprès de vos services il y a plusieurs mois.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 01 août 2024

Retour 2 du Tribunal de Limoges

#

Concernant votre affaire , aucune assignation n'a été délivrée . De ce fait il est nécessaire de vous rapprocher de votre avocat pour savoir ce qu'il en est .

En conséquence, il n'y aucune ordonnance de caducité.

Cordialement

Secrétariat commun du juge aux affaires familiales

#

Ce que dit Astier jusqu'aujourd'hui, plusieurs messages

#

Madame,

Nous accusons réception de votre mail de ce jour.

Une nouvelle fois, le Cabinet n'est plus en charge de votre dossier qui a été adressé à votre nouvel Avocat ; merci donc de vous rapprocher de lui qui détient désormais tous les documents dont vous avez besoin.

Il est dorénavant inutile de contacter notre Cabinet par mail ou par téléphone qui n'est plus à même de pouvoir vous renseigner.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

#

Le 12 août 2024

#

Madame,

Comme vous le savez notre Cabinet n'est plus en charge de votre dossier QUI A ETE TRANSMIS DANS SA TOTALITE DEPUIS LONGTEMPS A VOTRE NOUVEL AVOCAT.

Du fait que ni vous ni votre époux n'êtes plus domiciliés dans le département de la HAUTE-VIENNE depuis plusieurs mois le TRIBUNAL de LIMOGES N'EST PAS COMPETENT POUR STATUER SUR VOTRE DIVORCE, par conséquent l'audience d'orientation prévue initialement le 11 juin N'A PAS EU LIEU, le Tribunal a donc rendu une ordonnance de caducité CE QUI SIGNIFIE QU'IL EST DESSAISI DE CETTE PROCEDURE. C'est votre nouvel Avocat qui doit saisir le TRIBUNAL COMPETENT pour statuer sur votre divorce.

En conséquence, il est parfaitement INUTILE de continuer à contacter le Cabinet de quelque manière que ce soit.

CONTACTEZ VOTRE NOUVEL AVOCAT.

Salutations distinguées.

SELARL PASTAUD WILD-PASTAUD ASTIER

#

Le 10 août 2024

#

Madame,

Merci de bien vouloir me communiquer mes documents de ma procédure de divorce.

Est-ce que vous pourriez me donner la référence de cette Loi marocaine, s'il vous plaît ? Je tiens à vous souligner que vous m'aviez parlé d'un juge marocain, et que vous m'aviez fait attendre pendant plusieurs mois.

Pouvez-vous me fournir l'ordonnance de caducité et me donner plus de détails sur la manière dont vous avez géré l'audience du 11 juin 2024 ?

Maître Astier, pourquoi ce refus de reconnaître mon divorce alors que mon lien avec mon ex a dépassé 5 ans ce 30 mars 2024 ?

En attendant votre retour,

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Information: Jusqu'aujourd'hui Maître Astier refuse de me délivrer mon attestation de séparation. Jusqu'aujourd'hui Maître Astier me traité comme épouse et non comme exconjointe en cours de divorce. Jusqu'aujourd'hui Maître Astier refuse accepter que M. Balahachi et moi vivons plus ensemble depuis août 2020 et qu'une procédure de Divorce a été exprimé par moi-même officiellement depuis fin 2022. Maître Astier refuse traiter la plainte de violences conjugales. Maître Astier, en général, ne parle que de mon lien avec M. Balahachi.

(Le même cas pour les autres avocats).

A3/ A propos de quelques Avocats sollicités en vain

Jusqu'aujourd'hui les professionnels de droit à Brest m'informe que ma procédure de divorce doit se faire au tribunal lié à l'adresse actuelle du domicile de M. Balahachi c'est-à-dire liée à Grenoble (dans l'autre cas au tribunal lié à l'adresse du domicile conjugal c'est-à-dire à Limoges).

Alors,

J'ai tenté de contacter presque tous les avocats de Limoges, mais personne ne veut me prendre. Ils me disent que je devrais aller voir mon ex et discuter avec lui pour savoir s'il est d'accord pour divorcer ou non.

A Grenoble par exemple, j'ai contacté Maître Géraldine Cavaillès, elle a refusé prendre mon dossier et trouve le dernier SMS de M. Balahachi normal. Elle m'avait dit au téléphone ce jour : « et quel est le problème s'il vous contacte».

Voici des échanges avec quelques avocats :

A3.1/ A Brest

Maitre Saglio Agnès

Ce rendez-vous est payant 120€

Ce rendez-vous a eu lieu le 14 décembre 2023 à 16h.

Pour faciliter l'avancement des démarches, j'ai été invité par l'assistante de Maître Florence Berard à prendre rendez-vous avec un avocat à Brest.

Le 12 décembre 2023, Maître Saglio a eu une conversation téléphonique avec cette assistante pour obtenir un accord avant de commencer les procédures à Limoges.

Maître Saglio m'a fait comprendre, à la fin de notre rendez-vous, que toutes les démarches doivent être effectuées exclusivement à Limoges et avec les professionnels de Limoges.

Après ce rendez-vous, j'ai renoué le contact avec cette assistante, mais à chaque fois elle ne montre aucun intérêt pour ma demande. Un jour, elle m'a informé que l'avocate ne reçoit plus d'aide juridictionnelle en raison d'un changement législatif. Cette assistante m'a suggéré un paiement de 3500€. J'ai également été informé par cette assistante que ma procédure de divorce prendra au moins 1 an, voire 2 ans.

Le 21 décembre 2023

Voici un accusé de réception de mon courriel contenant la décision du tribunal de Limoges concernant ma demande de divorce déposée en février 2023.

#

Madame, Monsieur,

Compte-tenu du nombre croissant de messages électroniques que nous

Recevons chaque jour, si votre mail appelle une réponse de notre part

Autre que cet accusé de réception, nous ne manquerons pas de traiter

Votre demande.

Il y sera répondu dans les meilleurs délais en fonction de l'urgence

Et de la complexité de la question posée.

Il n'est pas utile d'appeler le cabinet pour nous informer de l'envoi

De vos e-mails.

Nous vous remercions de votre compréhension.

#

• Maître David Rajjou

Le 30 mars 2024

Maître Rajjou,

Je vous contacte à propos de notre rendez-vous du 22 mars 2024 dans vos locaux.

Lors de cette rencontre, je vous ai exposé un résumé de ma procédure de divorce. Cependant, et sans dire un mot, vous avez refusé de me prêter assistance.

Je suis étonné par votre comportement lors de cette journée, vous m'avez refusé sans poser la moindre question et sans vous souciez de ma situation actuelle à cause de ce divorce.

Depuis 2020 et officiellement depuis 2022, il était prévu que ce dossier de divorce soit clôturé, mais je suis confronté à des humiliations, des retards fréquents et des mensonges de la part des avocats.

En ce moment, je me retrouve à la rue, sans ressources et sans perspective d'avenir.

une situation méprisante que personne ne supportera.

En attendant votre retour, je vous prie d'accepter, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

#

Résumé (sous forme de courriel envoyé à Maître René Gbati Fare, le 18 mars 2024, avocat à Limoges)

#

Maître,

A la suite de notre dernier appel, je vous contacte à propos de ma procédure de divorce que j'ai officiellement entamée depuis 2022 (Maître Amélie Oudjedi en 2022 mais elle a refusé m'accompagner. Cite judiciaire de Limoges en 2023 mais l'affaire a été classée sans suite).

Ma volonté s'est manifestée en premier lieu à la suite de plusieurs épisodes de violences physiques.

Mon mariage s'est déroulé à Limoges le 30 mars 2019.

J'ai fait appel à plusieurs avocats, mais à chaque fois, ma demande est rejetée, sinon certains veulent que je fasse appel à un notaire.

Je tiens à vous informer que je suis née au Maroc. Les Marocains doivent comparaître devant un juge et non un notaire, sinon ils ne pourront pas obtenir l'attestation d'exequatur.

Depuis le 08 mars 2024, je suis sans domicile fixe. Ma procédure de divorce m'a entraîné de nombreux problèmes financiers et sociaux.

Récemment, j'ai confié mon dossier à Maître Valérie Astier, mais comme d'habitude, rien n'a été fait. Cette professionnelle a pris beaucoup de retard (le dossier a été ouvert depuis le début de janvier 2024) et tient des propos incohérents, elle m'avait parlé d'une loi marocaine qui déterminera le lieu du divorce, elle a envoyé une assignation à mon ex-mari alors qu'il ne réside plus le domicile conjugal (14 avenue Jean gagnant 87000 Limoges), elle me donne une date d'audience à Limoges alors que tout devrait se faire en distanciel, etc.

Je tiens à vous informer que la famille de mon ex-mari, récemment, m'a fait savoir que mon ex-mari ne sait rien de ma procédure de divorce. Personne ne l'a contacté.

Ci-joint certains documents.

Puisque je suis présente actuellement à Brest 29, je me demande si vous seriez en mesure, s'il vous plaît, d'envoyer une demande au JAF de Brest pour qu'il puisse s'occuper de cette procédure?

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En attendant, veuillez accepter, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

#

Le 11 avril 2024

#

Maître Elisabeth Phily,

#

Maître Phily

Je reviens vers vous au sujet de notre rendez-vous du 08 avril 2024.

Le rendez-vous concerne une procédure de divorce avec un musulman radical qui m'a infligé d'importantes violences.

Ces violences datent de mai 2019, date à laquelle mon ex-mari s'est radicalisé à la mosquée de Limoges 87.

Depuis 2020, je n'arrive pas à trouver une assistante juridique réelle. Depuis 2020, je n'arrive pas à obtenir une attestation de séparation.

Lors de notre rendez-vous, vous avez refusé de m'accompagner. Vous vouliez que j'aille à Grenoble et vous ne comprenez pas ce que je fais à Brest 29.

Ce courriel témoigne de ma présence dans vos locaux à Brest le 08 avril 2024. Il résume votre refus et vos propos.

Je tiens également à souligner que ma situation actuelle, jetée à la rue depuis le 08 mars 2024 dans des conditions inhumaines, ne vous étonne pas non plus.

En attendant, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

A3.2/ A Limoges

• Maître Amélie Oudjedi

Le 1 janvier 2024

#

Maître,

Je me permets de vous recontacter au sujet de notre rendez-vous en 2022 relatif à mon divorce pour faute.

Je tiens à vous rappeler que je vous ai informé de toutes les violences que mon ex-mari m'a fait subir, cependant vous avez refusé de m'accompagner.

Vous m'avez demandé de me déplacer vers son lieu de travail à Grenoble, alors que le dernier domicile conjugal est présent à Limoges ainsi que mon lieu de mariage (Mairie de Limoges le 30 mars 2019).

Vous m'avez fourni les mêmes réponses concernant l'attestation de séparation, vous avez refusé de m'assister dans la réalisation de ce document.

Après notre rendez-vous, j'ai pris l'initiative de faire parvenir mon dossier au tribunal judiciaire de Limoges, mais après plusieurs mois d'attente, il a été rejeté sans suite.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me donner des explications sur le secret de ce retard et sur les raisons pour lesquelles mon divorce est toujours refusé ?

En attendant votre retour, veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#

Le 22 janvier 2024

#

Madame,

Je vous confirme effectivement avoir refusé d'intervenir dans le cadre de votre procédure de divorce et n'avoir ouvert aucun dossier, à ce titre, à mon Cabinet.

En effet, si tel avait été le cas, et conformément à mes règles déontologiques, soit j'aurais déposé pour vous un dossier d'aide juridictionnelle auprès du Bureau de l'Aide Juridictionnelle de Limoges, soit je vous aurais fait signer une convention d'honoraires, ce qui n'a pas été le cas.

Je ne suis pas en mesure de vous expliquer pour quelle raison votre requête a été rejetée n'étant pas à l'origine de celle-ci, étant toutefois précisé que l'avocat est obligatoire en matière de procédure de divorce.

Ainsi, je vous invite à prendre l'attache d'un autre confrère puisque vous êtes tout à fait recevable à déposer une demande en divorce, cette demande n'étant soumise à aucune prescription.

Cordialement,

#

Le 30 mars 2024

#

Maître,

Après avoir pris connaissance de votre dernier courriel. Il est vrai que vous avez refusé de plaider.

J'ai exposé deux dossiers devant vous:

- 1. Limoges habitat.
- 2. Procedure de divorce.

Je tiens à vous informer que nous avons géré ensemble le dossier de l'aide juridictionnelle et qu'il a été correctement complété.

Je tiens à vous informer que je vous ai contacté avant de venir dans votre cabinet pour discuter des deux sujets. Au téléphone, vous donnez votre accord, et quand j'arrive dans vos bureaux, vous m'humiliez et vous négligiez mes dossiers.

Le dossier concernant Limoges Habitat, le divorce, l'attestation de séparation et l'aide juridictionnelle a été négligé de votre part.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

A3.3/ A Grenoble

• Maître Julien Tombé

Le 14 juin 2024

Premier contact Le 04 avril 2024

#

Chère Madame,

Comme indiqué au téléphone, la décision d'aide juridictionnelle n'est pas valable à GRENOBLE.

Il faut redéposer une demande ici.

Sinon, pour engager rapidement votre divorce, il me faut une provision de 600 € TTC, et il faut me renvoyer tous les actes d'état civil de moins de 3 mois (copies intégrales des actes de naissance des époux, et acte de mariage).

Je peux alors m'occuper de votre dossier d'ici la fin du mois.

Sentiments dévoués.

Julien També - Avocat Associé

SCP FICHTER - TAMBE

47 avenue Alsace Lorraine

38000 GRENOBLE

#

Le 04 juillet 2024

#

Maître,

Je vous confirme le transfert d'un virement de 600€ vers votre compte bancaire, aujourd'hui.

En espérant que ce divorce soit prononcé rapidement, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 16 juillet 2024

#

Chère Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint l'attestation que vous m'avez demandée.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

Le Secrétariat

SCP FICHTER - TAMBE

47 avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

Téléphone: 04.76.86.26.60 - Fax.: 04.76.85.33.39

Audience de procédure fixée le 28 novembre 2024

RG 24/03728

JTA/AC-21517

#

Refus d'aide juridictionnelle

Cette avocate Maître Florence Boloeil-Benoist à Brest, refuse les procédures avec aide juridictionnelle malgré leur sensibilité et leur urgence.

Et Plusieurs avocats expriment leur refus d'accompagnement juridique sous prétexte non acceptation d'aide juridictionnelle.

B/Événements après le 10 décembre 2024

Personnes morales sollicitées :

CDAS

Le 24 janvier 2024

J'ai fait la rencontre de l'assistante sociale, avec qui j'avais rendez-vous, Mme Bonis et d'une autre assistante sociale.

Même si cette assistante sociale ne m'a pas apporté d'aide, elle a quand même proféré des insultes envers moi.

Après mon départ, cette assistante sociale a effacé la preuve de mon passage chez elle ce jour-là.

• Mme L'adjointe au Maire de 4 moulins Mme Marie-Pierre Creff

J'ai eu l'occasion de rencontrer cette élue en janvier. Je n'ai pas reçu d'aide de la part de cette élue qui m'a demandé d'aller voir une assistante sociale. Cette élue a reconnu ce jour-là les faits graves des personnes mises en cause par mes plaintes et m'a dit qu'ils n'ont pas tout le montant des réparations-préjudices. À la fin de ce rendez-vous, elle m'a convié à rencontrer leur conciliateur, qui lui aussi ne m'a pas aidé, et m'a demandé de contacter directement le tribunal.

CIDFF

J'ai rencontré en janvier 2024 une de leurs juristes, qui s'est contentée de m'imprimer un formulaire pour contacter un avocat.

J'ai rencontré cette juriste une seconde fois en mars mais c'est toujours les mêmes conclusions.

Au téléphone Association Don Bosco de Brest

L'association a refusé de m'accorder un rendez-vous en prétendant qu'elle ne s'occupe que du pénal.

115 Association SIAO

Le 08 mars 2024

M. Tanguy Mercier a pris contact (sans aucune autorisation de ma part) avec le SAMU car je lui ai fait juste part de mon diabète. Ainsi, je leur ai demandé d'arrêter leurs actes de violence par précaution pour que ma santé ne se détériore pas.

Une ambulance a été envoyée par le SAMU suite à l'appel de M. Mercier, avec deux ambulancières à bord.

M. Mercier m'a informé qu'il était impératif de descendre et de quitter l'appartement, car l'ambulance est sur le point de passer. En chemin, M. Mercier ne faisait que critiquer ma façon de parler, affirmant que je n'allais pas du tout bien et que mes propos étaient incohérents.

Les infirmières, M. Pierre Gaudin et M. Tanguy Mercier, évoquaient tous ensemble un transfert au CHU.

Après leur échange, l'infirmière tentait de contacter un autre interlocuteur par téléphone cette fois-ci, concernant mon dossier chez Esquirol de Limoges.

L'infirmière essayait de convaincre son interlocuteur qu'il était crucial de me transférer tout en insistant sur ce dossier chez Esquirol de Limoges.

Il semblerait que l'interlocuteur ait ignoré la demande de cette infirmière.

L'infirmière m'a demandé mon numéro de carte vitale. J'ai répondu en disant que je ne le retiens pas. Elle a cherché à me rabaisser et à me faire croire que j'ai des problèmes de mémoire, pour confirmer les insultes de M. Mercier et M. Pierre.

Pendant que j'étais dans l'ambulance, cette infirmière a tenté plusieurs fois de communiquer, en utilisant des signes afin de tromper sa collègue en lui faisant croire qu'elle devait approuver un transfert vers le CHU.

A la fin de toutes ses essais en vain, cette infirmière a tenté de joindre le 115 pour obtenir un logement d'urgence.

Au téléphone, le 115, une dame, m'a dit que je devais me débrouiller et payer moi-même l'hôtel.

Après cette appel J'ai été informé par cette infirmière que je ne devais plus retourner dans l'appartement et que mes affaires seront déposées à la cave et sous la supervision de l'agence immobilière ArthurImmo.com.

(J'ai adressé plusieurs appels au 115 en vain. Un Monsieur m'avait dit un jour : « vous auriez dû anticiper cette situation » en se moquant de moi).

Information : d'après plusieurs témoignages, cette association ne sert vraiment pas à grand-chose. Cette association participe à l'expulsion des citoyens.

Mairie de Brest et 4 moulins

(Un courrier a été adressé au Maire de Brest François Cuillandre en novembre 2023, mais il l'a négligé)

Depuis le 10 décembre 2023, j'ai eu plusieurs contacts avec la mairie.

Je n'ai reçu aucun soutien de la part de personne.

Mairie de Bayonne

Entre février et mars 2024. J'ai communiqué avec la mairie de Bayonne concernant les harcèlements de M. Pierre. L'assistante du Maire m'a fait savoir que ce n'était pas de leur responsabilité et m'a demandé de contacter la gendarmerie pour porter plainte. J'ai passé un coup de fil à la gendarmerie de Bayonne le 06 mars 2024 (un jour avant le fameux 07 mars 2024). L'officier m'a dit : "Votre histoire est bizarre", et a fini par raccrocher.

• Mairie de Limoges

Une secrétaire du maire de Limoges m'a dit que le maire ne serait pas en mesure de faire face au procureur et à ma procédure.

Cependant, un jour, cette secrétaire m'a dit que mon dossier est sur la table du Maire, et qu'un élu allait me contacter rapidement.

Pendant plusieurs mois, j'ai attendu sans succès de la part de cette mairie.

Préfecture de Police de Limoges

J'ai fait parvenir un courrier au préfet de Limoges.

Quelques jours après avoir reçu le courrier, l'assistante du Préfet m'a téléphoné pour me dire que le courrier avait bien été reçu.

Dans le courrier, j'ai évoqué:

- Difficultés liées à ma procédure de divorce.
- Mon parcours professionnels.
- La demande de naturalisation par décret que j'ai soumise en 2021.
- Mon désire d'effacer mon nom d'épouse de ma carte de résident.

J'ai été informé par l'assistante que :

- En parlant des difficultés que je rencontre pour divorcer et de tout ce qui s'est déroulé au tribunal de Limoges, l'assistante m'a dit : 'Je vois'.
- En ce qui concerne ma demande de naturalisation, elle m'a informé que le bureau allait me joindre.
- En ce qui concerne la suppression de mon nom d'épouse, elle m'a conseillé de faire la demande en ligne sur ANTS.

Les jours qui ont suivi cette conversation téléphonique :

- J'ai demandé la suppression du nom d'usage sur ANTS, mais elle a été rejetée car, d'après l'application, je ne possède pas d'acte de divorce. (Pour information : En plus des documents demandés, j'ai bien téléchargé mon attestation de séparation).

• CAF de Brest

J'ai rencontré beaucoup de problème avec cette CAF et la CAF de Limoges car ils refusaient de renseigner mon nom de famille sur l'application la CAF et de transférer mon dossier sur Brest.

La CAF de Limoges ne voulait pas revendiquer que j'ai quitté Limoges en avril 2023 pour aller à Clermont-Ferrand et puis en région Bretagne (ou j'y suis depuis le 26 juillet 2023 sans coupure).

• Les Finances Publiques de Brest

Le 9 avril 2024

Je tiens à rappeler que j'ai refusé de faire la déclaration des revenus 2022 en raison d'un conflit avec Mme Stéphanie Faure. Mes fiches de présence ont été falsifiées par cette dame et elle refuse de payer les heures supplémentaires dépassant 17h30, etc.

Le 11 mars 2024, l'assistante sociale m'a contraint à me rendre aux finances publiques. Je tiens à rappeler que j'ai été jeté inhumainement à la rue et, selon elle, pour obtenir un logement, je dois faire cette déclaration.

J'ai suivi les instructions de l'assistante sociale du CCAS.

Sur place, une employée des Finances publiques de Brest était opposée à mon discours concernant ma séparation et ma procédure de divorce.

Elle m'a communiqué après le formulaire de déclaration 23. Mais ce formulaire porte une adresse à Grenoble :

292 rue Jean Monnet 38330 Montbonnot St Martin.

(Détails:

Adresse au 1 janvier 2024,

14 Avenue Jean Gagnant

87000 Limoges

Changement d'adresse en 2024,

292 rue Jean Monnet 38330 Montbonnot St Martin).

C'est informations se contredisent complètement avec la réalité. J'ai compris par la suite que mon ex m'avait renseigné comme habitante avec lui à Grenoble.

Chez SDH Grenoble, mon ex m'a informée que je vis avec lui depuis 2021.

SDH m'a fait savoir que je suis effectivement indiquée sur les quittances de loyer.

En avril 2024 et en juillet 2024, une demande a été faite pour annuler le bail.

La mairie de Grenoble est consciente de cette information.

Ci-dessous un extrait de la demande envoyée à SDH:

SDH

#

SDH Grenoble Bail qui ne devrait pas se produire Je vous prie de bien vouloir supprimer mes coordonnées et toute autre information relative à mon identité. L'adresse suivante : Resid Art Monia Log B 201 Bat B1 292 Rue Jean Monnet 38330 Montbonnot -Saint-Martin

Cette adresse ne m'appartient pas et je n'ai jamais résidé à cet endroit. C'est à mon exmari, M. Rafion Balahachi, que revient cette adresse. Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucun lien avec lui et je n'ai jamais résidé avec lui à Grenoble. Mon ex-mari est une personne violente. Il est adepte d'une religion musulmane radicale et a été radicalisé en mai 2019 à la mosquée de Limoges. Depuis 2020, j'ai tenté de dénoncer ce mauvais vécu, mais aucun des professionnels que j'ai rencontrés n'était à l'écoute. Aujourd'hui, nous constatons clairement les conséquences de cette humiliation et de ce mépris débutés en 2020, et en particulier ce comportement de contraindre les non-musulmans à le devenir. « Je suis à la rue, voilà un des résultats de ce comportement et de cette adresse à Grenoble ». Je voulais vous informer aussi que mon ex-mari m'a contraint à établir les dossiers de location avec lui, sous prétexte qu'il risquerait de perdre son emploi, et que votre organisme ne lui accordera pas de logement. "L'intérêt de ce bail avait pour but de bloquer ma vie administrative, mon parcours professionnel ainsi que personnel". Je vous prie donc de bien vouloir supprimer mes données de votre organisme et de tout autre organisme où vous m'avez renseigné. En attendant, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées. Information : Vous m'avez renseigné dans le bail comme seconde occupante. Vous avez renseigné ces informations à la CAF, Finances Publiques, Sécurité sociale etc... et sous le nom de Mme Siham Balahachi (alors que mon nom de naissance est LEKOUISSI). Depuis 2020 (avant même la signature du Contrat).

#

Information : sur mon compte personnel des Impôts, M. Bruno Le Maire a supprimé le formulaire comportant cette adresse à Grenoble. M. Bruno Le Maire a téléchargé sur mon compte personnel un autre formulaire de déclaration.

#

Message envoyé à Ozlem Erbas et Margaux Borel

Madame, Monsieur,

Je fais face à de nombreux problèmes administratifs en raison de votre adresse postale, où je n'ai jamais résidé.

La suivante:

292 Rue Jean Monnet 38330 Montbonnot-Saint-Martin.

Est-ce que vous pourriez me donner des détails sur cette situation, s'il vous plaît? Qui est en charge du déplacement de mes dossiers vers Grenoble et qui enregistre cette adresse dans mes Espaces Personnels?

Il me semble que nous avons eu une conversation en 2022. Vous avez essayé de me contraindre à venir à Grenoble et vous m'avez dérangé pendant un certain temps. Quel est le souci qui vous préoccupe?

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

CCAS

En décembre 2023, j'ai rencontré une assistante sociale qui m'avait demandé de rester dans l'appartement 04 rue Edmond about 29200 Brest et de défoncer la boîte aux lettres pour récupérer mes courriels.

• Sapeurs-Pompiers de Brest

Événement passé (intégré dans la plainte Brest)

Le 08 novembre 2023

#

Madame Marianne Laigneau Présidente du Directoire d'Enedis 34 Pl. des Corolles, 92400 Courbevoie La Bretagne, le 08 novembre 2023

Objet : Demande d'éclaircissement sur les circonstances d'une coupure d'électricité à Brest (29).

Madame la Présidente, Par la présente nous tenons à vous faire part, d'une part, d'un évènement curieux, une coupure d'électricité soudaine suivie par des explications contradictoires de la part de certains témoins physiques ainsi que de la part de vos conseillés Enedis et d'autre part, demander une explication concernant les circonstances qui ont mené à cet incident. Le jeudi 02 novembre 2023 au soir, notre immeuble parmi quatre a été touché par une coupure d'électricité inattendue en pleine nuit vers 22h. D'après certains aveux, c'est un technicien Enedis qui aurait coupé l'électricité ce jeudi, vos conseillés en revanche ont nié tout déplacement de Enedis ce jeudi 02 novembre 2023. Les circonstances de cette coupure restent jusqu'aujourd'hui anonymes et aucune intervention de vos techniciens n'est programmé pour diagnostic ou réparation. Depuis ce jeudi, nous sommes bloqués dans un appartement avec des volets complétement fermés car sont électriques, nous sommes sans chauffage et sans aucun moyen pour vivre dignement. Le logement est composé de dix appartements, les habitants de cet immeuble sont en vrai galère depuis ce jour, entre le froid, la pourriture

de nourriture, parcours professionnel suspendu, etc. Espérant comprendre notre situation, nous demandons donc une explication argumentée et écrite des circonstances de cet incident. Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguée. Signature Mme Siham LEKOUISSI Contrat EDF au nom de M. Edouard Gaudin

#

La suite concernant la coupure d'électricité du 02 novembre 2023.

#

A l'attention de Monsieur le directeur.

Le Colonel Sylvain Montgénie.

Monsieur,

Le 2 novembre 2023 et d'après les témoignages recueillis, les Sapeurs-Pompiers de Brest (29) ont intentionnellement coupé l'électricité dans notre bâtiment, situé au 4, Rue Edmond About 29200 Brest.

Cette interruption, qui a duré jusqu'au 09 novembre 2023, a causé de nombreux dégâts aux résidents de cet immeuble.

Aujourd'hui, je fais appel à vous pour que nous puissions nous réunir et échanger à propos de cet événement. Je vous prie donc de bien vouloir me communiquer vos disponibilités sur la commune de Brest.

En attendant votre retour concernant la date et le lieu de cette réunion, je vous prie d'accepter, Monsieur le Colonel, l'expression de ma plus haute considération.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#

Le 17 janvier 2024

Capitaine Olivier AMET

#

Bonjour Madame,

Pour faire suite à votre interrogation, le SDIS est en mesure de vous faire part des éléments suivants :

Nous sommes effectivement intervenus suite à la tempête Ciaran, le 02 novembre 2023 en matinée. Il s'agissait d'un coffret sur voie publique alimenté en électricité et dont le câblage était apparent.

Les sapeurs-pompiers ne sont pas habilités à intervenir sur les ouvrages d'ENEDIS et pour ce type d'intervention nous procédons à un balisage afin de signaler le danger.

Contacté par téléphone ENEDIS nous confirme être également intervenu et avoir remis le courant le 07 novembre, soit 5 jours après la tempête.

Ce délai s'explique par le fait que pour des événements météorologiques majeurs comme cette tempête Ciaran, qui a été classée par Météo-France comme la plus sévère subie par la Bretagne après l'ouragan de 1987, qu'ENEDIS se consacre d'abord à réparer le réseau haute tension (amont) avant les circuits basses tension dans une logique opérationnelle.

ENEDIS nous informe que certains de leurs clients n'ont retrouvé du courant qu'après 3 semaines dans le département.

Bien cordialement,

#

Le 30 mars 2024

(Une copie est envoyé à Century 21)

#

Monsieur,

En réponse à votre dernier courriel et comme nous l'avons discuté lors de notre dernier appel téléphonique, votre courriel est saturé de mensonges.

La panne d'électricité s'est produite la nuit du 02 novembre 2023 et non le matin.

La coupure n'est en aucun cas liée au Ciaran.

Aucun voisin n'a été mis au courant (à l'exception de M. Stéphane CONQ et sa voisine), aucune affiche n'a été partagée, aucun balisage n'a été réalisé. Autrement formulé, il n'y avait aucune trace de votre présence, que ce soit avant ou après votre intervention.

Votre intervention a été déclenchée par Monsieur Stéphane CONQ et sa voisine d'en face.

L'électricité a été rétablie le 09 novembre 2023 et non pas le 07 novembre 2023.

Les détails de cet événement ont été exposés dans une plainte.

Cordialement

#

MDPH

Après ma lettre adressée au tribunal (pièce incluse dans mes plaintes 600 pages envoyés à Quimper par voie postale et récupérées par le procureur de la République de Brest à mon insu).

Le 16 mai 2024

#

Bonjour Madame,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous envoie comme convenu les conclusions de la MDPH dans le cadre des recours déposés auprès du Tribunal judiciaire.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

D. BERLAND

MDPH 87

#

Le 16 mai 2024

#

Madame, Monsieur,

Votre retour est insignifiant (N° dossier 468188

Recours N° RH 23/00118 et RH 23/00203) vous n'avez aucun droit de valider le dossier car aucune preuve n'accompagne la demande, c'était un dossier suspect, mon cas s'agissait plutôt d'une plainte de nature pénale qui date du 20 septembre 2017 et non d'un dossier médical pour dissimuler la vérité et faire plaisir aux coupables.

Les voix n'existent pas dans la tête des gens, aucun organe ne parle, il n y a pas de paroles dans la tête en plus vous dites que ces voix contrôlent la personne !!! le délire et les hallucinations non plus. Donc à la bas vous n'avez aucun droit de valider la schizophrénie ou la schizo-affectif, etc. , ça n'existe pas. Tout ce que vous me faites subir est nommé : Abus de pouvoir.

Veuillez s'il vous plaît répondre à mes questions mentionnées dans le PDF.

Le PDF a été envoyé dans le précédent courriel.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

AVIMED Limoges

Le 22 janvier 2024

#

Madame, Monsieur,

A la suite de ma dernière conversation avec vos services et afin de préparer notre rendezvous téléphonique de cet après-midi, je me permets de vous transmettre un avis de classement à victimes concernant le refus de ma demande de divorce.

Je vous informe que cette demande a été officiellement émise depuis 2022 auprès du Maïtre Amelie Oudjedi (précédée par plusieurs plaintes depuis 2020).

En attendant, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

__

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUISSI

#

Lors de notre conversation téléphonique, une dame m'a fait savoir que Maître Oudjedi a la liberté de choisir ce qu'il veut. Cette dame a refusé de me prêter main forte et ne voyait aucun inconvénient dans ma procédure classée sans suite injustement.

Et la conversation s'est terminée entre cette association et moi.

B.1/ Le 02 février 2024

Depuis le 10 décembre 2023 M. Edouard Gaudin est porté disparu. Cependant, le 02 février, il se présente avec trois policiers. (Tout en violant le domicile, car la porte était déverrouillée), la clé de l'appartement et le badge ont été disparus le 10 décembre 2023.

Ce groupe de policiers comprenait une femme et deux hommes.

En pleurant, M. Edouard Gaudin rangeait ses affaires dans des sacs cabas.

Deux policiers, dont une femme et un jeune homme, m'ont annoncé que ma relation avec mon ami était terminée. Ils me disaient : « C'est terminé, comme dans n'importe quelle relation ».

Sans clés, les trois policiers ont réussi à entrer dans l'appartement et à le quitter sans le verrouiller.

J'ai fait une tentative de dialogue avec les policiers au sujet de mes plaintes, des clés que je ne possède plus, mais au lieu de garantir ma sécurité, ils ont plutôt parlé du paysage.

Ils ont manifesté leur désintérêt pour ce que je leur racontais et étaient satisfaits de ma situation.

B.2/ Le 08 février 2024

Le 08 février 2023, j'ai été appelé par une personne marocaine qui est venue frapper à ma porte.

Des individus m'ont coupé l'eau par vengeance car je n'ai pas voulu ouvrir à cette dame (la porte est toujours sans clé).

J'ai rappelé à nouveau la mairie car je suis à court d'eau. J'ai été informé par le personnel de la mairie au téléphone que je dois appeler EDF.

J'ai passé un deuxième appel. Cette fois-ci, j'ai été mise en relation avec une élue qui s'occupe de l'écologie. Cette dame m'a demandé de contacter le CCAS. (Pour information, j'ai été au CCAS en décembre 2023 et je leur ai expliqué ma situation, mais ils m'ont demandé d'y rester. J'étais dans mes droits.)

Cette coupure d'eau a été précédée par plusieurs épisodes de coupure d'électricité et de collage de messages sur ma porte, etc.

Pour information : La mairie m'a menti à propos de l'eau, car il s'agissait en fait juste d'un robinet à ouvrir. Ce robinet est situé dans les parties communes.

(Des voisins m'ont fait comprendre que cette marocaine était en faite une proche avec qui je vivais au Maroc).

B.2/Le 16 février 2024

Dans l'appartement, trois individus entrent soudainement sans clés.

Deux membres du personnel de l'agence immobilière Arthurlmmo.com et une troisième personne étrangère, à savoir :

- Mme Pauline Fichou
- Mme Sylvia Lagadec
- un étranger, un Monsieur.

J'ai été attaquée et insultée par ces trois individus.

La troisième personne semblait être en possession d'une arme blanche.

J'ai été victime d'agression de la part de ces trois individus car j'ai d'abord porté plainte devant le tribunal.

Ils me profèrent des menaces tout en me lançant des insultes :

- « vous êtes dégivrée »
- « vous êtes malade »
- « vous êtes n'importe qui »
- « vous serez enfermée pour toujours dans une psychiatrie sous contrainte »
- « vous vous rappelez lorsqu'ils vous donnaient les médicaments quand vous étiez enfermée »
- « vous allez dehors avec votre animal »
- « c'est sur le trottoir qu'on va régler votre problème »
- « on fera des visites toutes les deux heures «
- « Edouard n'est pas là, on viendra quand on veut »
- « le tribunal n'existe pas »

« elle parle du tribunal. Elle parle du Procureur. (Mme Sylvia ordonne au Monsieur de m'agresser) »

Le monsieur m'a privé de prendre un verre d'eau jusqu'à ce que Mme Sylvia lui a donné l'autorisation pour me laisser passer (il m'a bloqué le chemin).

Ils me disaient que le Monsieur allait habiter dans l'appartement le 8 mars 2024.

Ils me disaient qu'ils me connaissait pas et que je squattais l'appartement.

Ils me disaient que ma présence les empêchaient de faire des visites pour les nouveaux locataires.

Il me disait que je vaut le social et non pas cet appartement.

Ils me disaient que je devais aller voir une assistante sociale pour j'aille aux HLM et que ma situation n'est pas adéquat avec un logement dans le privé (et indiquent, comme cet appartement).

Ils ont insulté mon physique et mon apparence : « regardez comment vous êtes (avec des regards dévisageant et abaissants).

Etc.

B.3/ Le 06 mars 2024

Ce jour, M. Pierre avait installé des panneaux devant le bâtiment 4 Rue Edmond About 29299 Brest. C'est panneaux établis et signé par la mairie de Brest informent les voisins de ne pas garder leurs voitures devant l'immeuble. C'est panneaux informent aussi les voisins d'un éventuel déménagement qui aura lieu le 07 mars 2024 à 08h du matin.

B.4/ Le 07 mars 2024

À 08h du matin, pendant que je dormais, M. Pierre Gaudin est arrivé en compagnie de plusieurs déménageurs et d'une jeune dame. Il semble que cette dame était une commissaire de justice et portait une tablette.

C'est ma deuxième rencontre avec M. Pierre. La première fois, c'était pendant les fêtes de Noël de 2021.

Il est entré dans l'appartement (toujours ouvert et sans clé) et demandait aux déménageurs de faire la vidange de l'appartement.

Les déménageurs respectaient les consignes et commençaient à déplacer mes affaires. Il y avait environ 5 déménageurs. Ils étaient présents partout dans l'appartement.

M. Pierre m'a apporté une petite valise et m'a demandé de mettre mes vêtements à l'intérieur, puis de quitter l'appartement.

Il faisait part de ses propos aux déménageurs :

"prenez tout"

"c'est les affaires de mon fils'

"elle je ne la connais pas"

Etc.

M. Pierre Gaudin a téléphoné à la police car je ne voulais pas qu'ils prennent mes affaires.

Dans quelques minutes, de nombreux agents de police sont arrivés sur les lieux.

La même femme qui avait accompagné les forces de l'ordre le 02 février 2024.

un agent de police masculin.

Deux autres femmes, une jeune et une plus âgée que les deux autres, sont présentes.

La policière la plus âgée me reprochait de ne pas avoir payé le loyer depuis le 10 décembre 2023.

J'ai été questionné par le policier sur la bipolarité.

En présence des policiers, M. Pierre Gaudin me lançait des insultes. Il déclarait :

"elle est folle"

"regardez son dossier de psychiatrie"

"elle a envoyé une lettre à Mohammed VI et à Joe Baeden, elle est folle"

"elle parle de Emmanuel Macron et de Fatima Bnifadene, elle est folle".

M. Pierre possédait le téléphone de M. Édouard ainsi que les clés.

M. Pierre s'est connecté au compte Gmail de M. Edouard et a scanné tous nos échanges. Mes plaintes sont incluses dans ces échanges.

Tous mes échanges par téléphone avec M. Edouard ont été imprimés par M. Pierre.

Le dossier de M. Pierre comprenait tout ce qui concerne ma vie et mes parcours.

La policière la plus âgée cherchait des astuces pour me forcer à quitter l'appartement. Elle m'en a suggéré deux :

- 1. Elle m'a sollicité de quitter immédiatement et de rencontrer une assistante à Brest-Rive Droite pour trouver un logement.
- 2. Elle a appelé son assistante sociale de bureau, Mme Christelle Gralle, et m'a fixé un rendez-vous ce matin, me demandant de me diriger immédiatement vers le commissariat.

En vérité, les policiers veulent laisser M. Pierre cambrioler paisiblement, voler Cannelle et m'enfermer à l'extérieur.

Comme j'hésitais à sortir puisque je n'avais pas mes clés, les policiers ont quitté l'appartement. Ils ont fait savoir à M. Pierre que je vais me rendre au commissariat et que l'assistante au commissariat m'attendait.

Les déménageurs ont aussi quitté et m'ont laissé avec M. Pierre et ces commissaires de justice. Après quelques minutes, les deux ont quitté. Avant de partir complètement, M. Pierre m'a poussée en me frappant sur le bras et en déclarant : "Je déménage".

B.4/ Le 08 mars 2024

(Le 08 mars 2024 (même rubrique concernant le 115)).

M. Tanguy Mercier a pris contact (sans aucune autorisation de ma part) avec le SAMU car je lui ai fait juste part de mon diabète. Ainsi, je leur ai demandé d'arrêter leurs actes de violence par précaution pour que ma santé ne se détériore pas.

Une ambulance a été envoyée par le SAMU suite à l'appel de M. Mercier, avec deux ambulancières à bord.

M. Mercier m'a informé qu'il était impératif de descendre et de quitter l'appartement, car l'ambulance est sur le point de passer. En chemin, M. Mercier ne faisait que critiquer ma façon de parler, affirmant que je n'allais pas du tout bien et que mes propos étaient incohérents.

Les infirmières, M. Pierre Gaudin et M. Tanguy Mercier, évoquaient tous ensemble un transfert au CHU.

Après leur échange, l'infirmière tentait de contacter un autre interlocuteur par téléphone cette fois-ci, concernant mon dossier chez Esquirol de Limoges.

L'infirmière essayait de convaincre son interlocuteur qu'il était crucial de me transférer tout en insistant sur ce dossier chez Esquirol de Limoges.

Il semblerait que l'interlocuteur ait ignoré la demande de cette infirmière.

L'infirmière m'a demandé mon numéro de carte vitale. J'ai répondu en disant que je ne le retiens pas. Elle a cherché à me rabaisser et à me faire croire que j'ai des problèmes de mémoire, pour confirmer les insultes de M. Mercier et M. Pierre.

Pendant que j'étais dans l'ambulance, cette infirmière a tenté plusieurs fois de communiquer, en utilisant des signes afin de tromper sa collègue en lui faisant croire qu'elle devait approuver un transfert vers le CHU.

A la fin de toutes ses essais en vain, cette infirmière a tenté de joindre le 115 pour obtenir un logement d'urgence.

Au téléphone, le 115, une dame, m'a dit que je devais me débrouiller et payer moi-même un hôtel.

Après cette appel J'ai été informé par cette infirmière que je ne devais plus retourner dans l'appartement et que mes affaires seront déposées à la cave et sous la supervision de l'agence immobilière Arthurlmmo.com.

L'infirmière m'a posée une question étrange : « est ce que vous etes enceinte » j'ai répondu : « non » elle a continué plusieurs fois : « ils m'ont dit que vous êtes enceinte » « c'est l'information que j'ai, que vous êtes enceinte ».».

Après tout cela j'ai quitté l'ambulance pour me retrouver à la rue portant tous mes séquelles, mon diabète et toutes mes tortures de 7 ans.

Pour information, j'ai été jeté à la rue vêtue de mon pyjama. Même mes comprimés pour le diabète et l'appareil pour mesurer ma glycémie je ne les avais plus. Tout est resté dans l'appartement.

Voici des échanges avec M. Pierre :

Le 29 février 2024

#

Bonsoir Siham.

Pour rappel je vous prie de trouver ci-joint la copie de la mise en demeure qui vous a été délivrée par un Huissier de Justice le 19 Février 2024 .

Ce document vous met en demeure de quitter l'appartement ce jour à 18 heures.

En outre, il vous informe de la date du déménagement pour le 07 MARS PROCHAIN à partir de 8 heures.

Bonne réception

Pierre GAUDIN

#

Le 16 février 2024

Maître Méléne Moysan a rédigé une mise en demeure pour M. Pierre.

- M. Pierre m'envoyé à plusieurs reprises des commissaires de justice apparemment pour me remettre cette mise en demeure.
- M. Pierre a essayé d'une façon journalière de supprimer mon nom sur la boîte aux lettres.
- M. Pierre laissait aussi des mots de quelqu'un en recherche de logoment sur le côté boîtes aux lettres.
- M. Pierre me harceler d'une façon journalière depuis le 10 décembre 2023.

Nos SMS après le 08 mars 2024

#

Bonjour,

Hier à votre arrivée et pour éviter les conflits ou un malaise j'étais prendre des soins rapidement et j'ai dormi dans un hôtel.

Pourriez-vous m'informer s'il vous plaît de la suite et si vous êtes encore présent sur les lieux?

Merci.

#

#

Bonjour. L'appartement est vide. Canelle est en sécurité. Je peux vous amener quelques habits.

#

#

Lundi matin j'irai à la CAF de Brest, en revanche je n'ai pas mes documents sur moi et le courrier.

Comme ça à la rue je ne pourrais pas avancer en plus à chaque fois que je dépose un document ou une demande soit elle est rejetée ou elle est mise en attente.

J'irai aussi voir l'assistante sociale avant le 19 si quelqu'un peut me recevoir et mardi j'ai rdv avec un avocat pour ce problème de divorce qui ne veut jamais aboutir.

J'aimerais bien faire mes procédures avec vous puisque vous avez déjà mes documents et mes choses et comme vous êtes aussi compétent dans ce domaine.

Merci. # # MR MERCIER a repris et vider l appartement. Il a repris les clés. M mr MERCIER m a informé que bos affaires personnelles seront à votre disposition à lagence ARTHUR IMMO dès lundi. # # Cannelle est chez Edouard? # Cannelle est en route pour Bayonne # Le 17 février 2024 #

SIHAM

Le dimanche 4 février dernier je vous fais un sms vous disant que la clé de la boite aux lettres avait été déposée dedans. Je vous ai envoyé du courrier portant votre nom mais il m est revenu faute d existence de votre nom sur la boite aux lettres. Aussi vous voudrez

bien faire le nécessaire afin que je puisse vous le renvoyer. Ce courrier provient de la CAF. Merci de le dire dès que ce sera fait. Cdlt PIERRE Gaudin

#

Information:

Pour information, j'ai appelé le 17, l'agence régionale de santé de Bretagne et la clinique de l'Iroise afin de trouver mon ami et décrire Ma situation dont laquelle je me retrouve mais la réponse était :

« Une personne adulte à le droit de disparaitre »

J'ai aussi recontacté M. Guillerme Pascale assistante sociale à DGFIP.

Quelques échanges avec cette assistante :

Le 19 décembre 2023

#

Rebonjour Madame Guillerme,

A la suite de votre demande je me permets de vous communiquer les numéros de téléphone du papa et de la maman de Edouard :

Madame Catherine Rouaud: 06.19.66.71.30

Monsieur Pierre Gaudin: 06.38.45.95.86

Je vous remercie.

Bonne fin de journée à vous.

#

Le 05 janvier 2024

#

Bonjour

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Monsieur Gaudin à t'il regagné son domicile?

#

#

Bonjour Madame,

Je suis désolée car je n'ai pas pu vous répondre à temps, j'ai été à la pharmacie.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Non, Edouard n'est pas rentré et je n'ai aucune nouvelle de lui.

Je suis moins active et j'attends toujours son retour.

Je vous remercie et Bonne journée

#

Le 11 janvier 2024

#

Bonjour Guillerme,

J'espère que tout va bien pour vous.

Avez-vous des nouvelles de Edouard svp? il n'est toujours pas rentré.

Est-ce qu'il a pu honorer votre rendez-vous?

Cordialement

#

J'ai remarqué après cet SMS que cette assistante ne donne plus suite à mes appels ni SMS. Un jour cette assistante m'a répondu et m'a dit :

- « Qu'elle ne me connait pas »
- « que les parents de M. Edouard doivent récupérer l'appartement »
- « que je dois vider l'appartement avant mars »

Elle m'a dit : « débrouillez-vous »

Pour information : c'est l'assistante sociale M. Bonis de CDAS qui m'avait orienté vers elle pour la retéléphoner. Elle m'a dit : « c'est elle votre assistante sociale, et non CDAS ».

Malgré que je n'ai aucun lien avec cette agence. Un agent de MATMUT m'a aussi contacté pour me demander de quitter l'appartement, il s'appelle M. Ribéry.

B.4/ Le 11 mars 2024

Chez CCAS

Ce jour là j'ai rencontré une assistante sociale (une deuxième apres celle rencontré en décembre 2023 avant ce 08 mars 2024). Elle s'appelle Mme Joséphine Lacroix. Cette assistante sociale s'est montrée négligente à tout ce que je lui ai raconté (exclusion par Pierre Gaudin, mon divorce, violation conjugales, etc.).

Cette assistante sociale m'a communiqué un bout de papier ou elle m'avait écrit ce que je devais faire pendant que j'étais en train de mourir de douleur. L'assistante sociale m'a demandé de me rediriger vers la CAF, la mutuelle via santé, les finances publiques, Bmh. Elle ne m'a pas soutenu.

Cette assistante a validé une attestation d'élection de domicile le 18 mars 2024.

Premier contact en décembre 2023(après le 10 décembre 2023)

L'appel objet trouvé

La mairie ce jour là m'appelle pour me dire que, quelqu'un aurait ramené un sac qui l'avait trouvé en pleine rue. C'était un monsieur au téléphone, le monsieur m'a informé qu'il a trouvé mon numéro de téléphone sur mon CV. Il m'a dit que le CV était dans ce sac.

Quand j'étais en train d'informé l'agent de ce qui m'est arrivé, l'agent me disait : « c'est bien »

B.5/ Mairie/OSTAL

Hébergement par OSTAL

Ma première nuit chez OSTAL. J'ai payé l'hébergement avec mes moyens. Ce séjour a été rempli de violence morales et de mépris. A chaque fois cet Auberge m'héberge avec des musulmans qui passe la journée et la nuit à faire la prière, les ablutions et le ramadan.

Les voyageurs à côté tape le mur avec le ballon et formulent des violations verbales contre les juifs. Parmi ces logeur, une tunisienne et ses enfants.

Les lieux étaient catastrophique, des seringues et des objets de prostitution remplissent les lieux.

Ce séjour a connu beaucoup de suspension dans le calendrier de réservation. Le 12 mars j'avais réservé 1 mois mais vu que ma situation ne recevait aucune écoute, j'ai été à chaque fois amenée à prolonger mon séjour. Parfois ces suspensions m'oblige à dormir en pleine rue.

Pendant ce séjour j'ai été agressée plusieurs fois. Le 8 avril 2024 la directrice et son adjoint vers 10 h sans aucune raison ont décidé de désactiver mon badge et me mettre à la rue.

J'ai contacté ce jour là le 17 l'officier m'a dit que je devais me déplacer au commissariat pour déposer plainte. Arrivée au commissariat de Brest, les officiers sur place avaient refusé de prendre ma plainte et m'ont redirigé vers un autre commissariat. Ce commissariats a refusé de m'ouvrir la porte. Au pieds de leur porte et par le biais de leur interphone, l'officier m'informe que le commissariat ce jour là était très occupé par d'autre citoyens et m'a demandé de retourner chez OSTAL est réglé moi même ce problème avec eux.

Arrivée chez OSTAL la directrice et son adjoint ont refusé de me donner une raison à cet exclusion et ont appelé la gendarmerie. OSTAL avant l'arrivée des gendarmes mont informé qu'il n'y aurait aucun remboursement au reste de mon séjour.

Les gendarmes étaient arrivés sur les lieux chez OSTAL, toujours la même dame actrice de deux violations de domicile et trois policiers hommes.

Les gendarmes ont soutenu OSTAL et m'ont mis encore une fois à la rue.

Pour information : Pendant mon séjour, OSTAL a hébergé dans la même pièce que moi, des musulmans (mahoraises et soudanaises). Ces musulmanes faisait les ablutions et les prières en ma présence . La soudanaise se permet de s'assoir sur mes pieds Pendant que je faisais ma sieste (pour rappel dans la pièce y en a deux lits superposés donc chacun son lit, et moi j'avais tout le temps le lit d'en bas). La mahoraise quand à elle, elle me profère d'insultes car je ne fais pas le Ramadan. Ces mahoraises et soudanaises passent aussi la nuit à manger et faire la prière . Dans ce séjour j'étais été aussi victime de drague, de manque de respect et de harcèlement, une personne de nationalité africaine qui arrive de l'extérieur pour me harceler dans la cuisine et le salon. Il y avait aussi une dame de nationalité tunisienne qui n'arrête pas de taper les portes et les murs, elle et ses enfants. Une fois cette tunisienne et ses enfants projetaient des insultes à

haute voix contre les juifs. Pendant ce séjour j'ai rencontré beaucoup de mépris et d'insultes.

Pour information : Ces mahoraises passaient leur journée voire le milieu de la nuit chez Hôtel Couette.

Pour information : L'association CSF était présente le 06 avril 2024 chez OSTAL. Cette association tenait une réunion en plein cuisine. L'association a occupée toute les places. Quand je leur informé de ma volonté d'utiliser la cuisine, les membres de cette association de sont montrés irrespectueux.

Pour information: la plupart des voyageuses qui ont partagées ma chambre ne dorment pas la nuit. Elles étaient connectées sur leur téléphone, elles mangent, etc. Toutes sortent le matin à la même heure vers 08h30 (il faisait froid et très mauvais dehors). La soudanaise par exemple elle ne dort pas la nuit, elle sort vers 08h30 et rentre avec plusieurs de tuperoire pleins de nourriture fait maison, j'ai remarqué qu'après manger elle ne faisait pas la vaisselle et range dans son sac une vaisselle sales. Alors là soudanaise par exemple fréquente un autre domicile en plus de l'auberge.

Rendez-vous avec l'élu Mme Patricia Salaun-kerhornou

Lettre envoyée au Maire M. François Cuillandre

Le 09 novembre 2023

#

Cabinet de Monsieur le Maire François Cuillandre

Hôtel de ville de Brest

2 Rue Frezier, 29200 Brest

Brest, le 08 novembre 2023

Objet : Demande de rencontre avec Monsieur François Cuillandre Maire de Brest.

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de nous diriger vers vous afin de partager et d'échanger avec vous à propos de plusieurs incidents que nous avons rencontrés depuis notre arrivée en Bretagne le 26 juillet 2023.

Notre arrivée a été marquée par une découverte inattendue et surprenante d'un logement non éligible à la location en l'état (odeur asphyxiante, moisissure, humidité, infiltration d'eau, absence d'eau chaude, absence d'électricité, manque de respect, menaces, refus d'aide, etc.). Cette habitation nous a été louée par Human Immobilier située à Le Relecq Kerhuon et examinée par l'entreprise Drouet Expertise responsable de l'état des lieux.

Après un mois à l'intérieur d'un logement infectieux à Saint-Coulitz, nous avons dû en urgence déménager à Brest dans un appartement loué par Arthur Immobilier. En revanche, notre étonnement perdure, le logement est plein de vices cachés, des éléments qui dysfonctionnent, dont l'agence refuse de prendre en charge la réparation.

Dans le même immeuble au 4 Rue Edmond About, le 2 novembre 2023 au soir, alors que tous nos volets électriques étaient fermés, une surprenante coupure d'électricité a surgi soudainement, l'incident n'est pas lié à la tempête Ciaran, car selon les autres occupants arrivés bien avant nous, la coupure serait à l'origine d'un fil électrique qui pend à l'extérieur sur les câbles électriques au niveau du poteau de la rue accroché à l'immeuble. Ce danger a été signalé il y a 10 ans. Nous n'avons pas été avertis par l'agence Arthur Immobilier, ni par le syndic de copropriété Century 21. Jusqu'aujourd'hui nous n'avons aucune communication professionnelle et crédible concernant les circonstances de cette coupure qui dure depuis le 2 novembre 2023 soit 8 jours (en cours). Nous sommes encore abandonnés dans les mêmes conditions qu'à Saint-Coulitz.

Pour tous ces points que nous avons cités brièvement, nous demandons à rencontrer Monsieur le Maire François Cuillandre, afin de discuter avec lui ces incidents qui menacent notre quotidien et notre avenir.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Monsieur Edouard Gaudin

#

Le 26 mars 2024

#

Madame,

Je me permets de vous contacter concernant les personnes sans-abri et sans domicile fixe.

Depuis le 08 mars 2024, je suis sans ressources et sans perspectives de relogement donc depuis cette date je suis à la rue dans des conditions inadmissibles.

La situation des personnes à la rue est préoccupante en raison des conditions météorologiques et de leur état de santé, souvent, elles tombent dans le coma et meurent couchées en pleine rue.

Je vous précise aussi que le logement est prioritaire avant de se nourrir ou de s'habiller. Sans logement, la personne ne pourra pas avancer, et malheureusement elle devra subir une destruction fatale, ce qui n'est pas l'objet de notre société.

En raison de ma situation actuelle, sans logement et à la rue, je suis dans l'incapacité de progresser.

Serait-il possible, s'il vous plaît, de se rencontrer pour discuter à propos ce sujet?

En attendant votre retour, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de ma plus haute considération.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

Le 04 avril 2024 (Mairie. Mme Patricia, en charge du logement)

#

Madame,

Je me permets de vous recontacter pour convenir d'un rendez-vous concernant ma situation, car jusqu'à maintenant je n'arrive pas à trouver un logement. Je tiens à vous informer que j'ai subi une expulsion illégale le soir du 08 mars 2024 de la de plusieurs part inconnus. Toutes affaires ont été confisquées individus. mes par ces Cordialement Siham LEKOUISSI

#

Cette élue m'a contacté pour convenir d'un rendez-vous qui a eu lieu le 16 avril 2024.

Lors de ce rendez-vous elle a été accompagnée par un autre élu, un homme. Les deux mont bien entendu, j'ai parlé du divorce et j'ai fait un résumé à mes plaintes.

L'élu, m'a permis revenir vers moi pour gérer cette situation. Mais malheureusement jusqu'aujourd'hui rien n'est fait.

C/ Dernières événements jusqu'aujourd'hui

C.1/ CDAS Le 08 juillet 2024 SMS # Bonjour, Vous avez pris rdv au cdas st Marc jeudi 11/07/24 pour informations sur vos droits. Vous bénéficiez déjà d'un suivi social avec Madame Lacroix au CCAS. Votre rdv au CDAS St Marc ne peut donc être maintenu Cordlt Annie krupka Cdas st Marc # Le 08 juillet 2024

Re-bonjour,

SMS

#

J'ai pu échanger en direct avec Mme Lacroix : vous bénéficiez d'un accompagnement social identifié au ccas sur votre situation (familiale, logement, droit Caf sur votre AAH, etc...).

Le règlement social départemental ne permettant pas à 2 institutions d'interférer sur une même situation déjà en cours, le rdv de jeudi est donc annulé.

Cordlt

Annie krupka
Cdas st Marc
#
Le 23 juillet 2024
SMS
#

Bonjour,

Rien n'a été fait, depuis plusieurs mois je ne subis que des agressions de toutes ses natures, des comportements inhumains et inadmissibles, tous mes affaires ont été cambriolés. Je suis jetée à la rue depuis le 08 mars 2024 ihnumanement, sans aucune raison et personne n'en parle.

Je suis privée de la justice et d'une simple demande de divorce.

C'est les dédommagements que je dois recevoir et non pas l'AAH.

Trop de mensonges, d'abus de pouvoir et de faiblesse dans ma vie.

Mes plaintes traînent depuis des années dans les tribunaux, je n'ai aucun avocat ni justificatif juridique de mes plaintes.

Cette situation doit cesser.

Cordialement

SL

#

C.2/ CCAS

Le 14 juin 2024

#

Madame, Monsieur,

Je sollicite votre soutien depuis décembre 2023.

Le 5 juin 2024, une de vos collègues m'a informé qu'aucune donnée me concernant n'est enregistrée sur votre ordinateur.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi mes six visites dans votre établissement ne sont pas enregistrées, s'il vous plaît?

Pourriez-vous me donner les noms des personnes qui ont approuvé l'attestation d'élection de domicile? Sur quel critère vous êtes-vous appuyée pour l'accorder?

En attendant votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 1 août 2024

#

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous relancer ma demande.

En attendant votre retour,

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 03 mai 2024

#

Bonjour,

Vous avez transmis un mail concernant votre situation. Pourriez-vous me contacter afin d'en échanger ?

En vous remerciant

Cordialement

Béatrice NEVEU

Adjointe au directeur,

Secteur des interventions sociales

Direction de l'action sociale

beatrice.neveu@ccas+brest.fr

02 98 00 82 29/07 88 98 25 34

Brest métropole / Ville de Brest

#

Pour information : A chaque fois les professionnels sollicités me reposent la même question et me demandent à chaque fois de répéter et de reparler de ma situation.

Une situation fatigante et inhumaine.

C.3/ Hébergements à Brest

Hôtel Vauban

Adresse

17 Avenue Georges Clémenceau 29200 Brest

4 nuits

Total. 309.40€

Remarque : hôtel très cher. Impossible de dormir tranquillement pendant le weekend. L'hôtel n'est pas du tout isolé et comporte un bar bruyant ouvert jusqu'à 05h du matin.

• OSTAL Auberge de Jeunesse du Moulin Blanc

#

Adresse
5 Rue de Kerbriant 29200 Brest
Du 12 mars 2024 au 08 avril 2024
Avec plusieurs coupures
Exclue le 08 avril 2024 sans motif
Total. 1110.25€
Remboursement. 508.25€
Remarque échanges suite à une exclusion sans motif :
A)
Ce lieu est très impure et indigne.
Ce lieu reçoit des enfants alors qu'il ne représente aucune qualité de réception ni pour les enfants ni pour les adultes.
B)
Le 01 août 2024
#
Madame Sylvie Bizien,
Je reviens vers vous concernant votre dernier comportement envers moi.
Depuis ce jour aucune explication à ce comportement ne m'a été adressée.
Le remboursement total de mes nuitées n'a pas été effectué.
Merci de bien vouloir me communiquer le motif qui vous a conduit à désactiver ma carte et à m'expulser.
En attendant,
Cordialement
Siham LEKOUISSI
#
Le 01 août 2024

Bonjour,

Mme Bizien n'est pas disponible pour le moment, elle ne sera disponible qu'à partir du lundi 26 août.

Pour ce qui est des explications vous concernant suite à votre expulsion, elles ont déjà été évoqué, les gendarmes sont même venu vous chercher.

Un virement de 508€25 a été fait le 08/04/24 par Mme Bizien elle-même afin de vous rembourser des nuits que vous aviez payer en avance.

De plus, les factures de vos anciens séjours vous ont également été envoyer par mail.

Bien Cordialement

Aymeric Gaudin

Directeur adjoint

#

Le 01 août 2024

#

Madame,

Merci de bien vouloir m'expliquer le motif de votre exclusion.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 01 août 2024

#

Il y a plusieurs motifs d'exclusion, dont celui que plusieurs passagers ayant fait un séjour dans la même chambre que vous se sont plein de votre comportement.

Il semblerait que vous ne soyez pas apte à vivre en communauté. La bienveillance et le respect entre les passagers dans l'auberge est primordiale.

De plus, vous vous êtes toujours senti agressé à la moindre réflexion de notre part pour les plaintes déposées par d'autres passagers.

Votre comportement était à la limite de la violence, je ne parle pas physiquement, mais verbalement.

Nous vous avons prévenu plus d'une fois, vous ne respectez pas les règles du bon vivre à l'auberge de jeunesse, donc nous avons pris la décision de ne plus vous accueillir à l'auberge de jeunesse de Brest et nous ne reviendrons pas sur notre décision.

Merci de ne plus insister, nous sommes dans notre droit de ne plus vous accueillir ici.

Bien Cordialement,

Aymeric Gaudin

Directeur adjoint

#

Le 2 août 2024

#

Monsieur,

Pourriez-vous m'expliquer plus en détail ce qui s'est passé lors de la première plainte, ainsi que l'identité de la personne ou les personnes plaignantes?

Comment avez vous gérez cette première plainte?

En attendant,

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 02 août 2024

#

Bonjour,

Je ne vais pas rentrer dans les détails de l'identité des personnes, je n'ai pas le droit de divulguer ces informations, qui sont confidentielles.

Je n'ai pas non plus à m'expliquer, encore une fois, sur les faits qui se sont produits. Nous en avons déjà parler, je n'ai pas que ça faire de passer mon temps à réexpliquer.

Merci d'accepter notre décision qui est sans appel, et de ne plus nous contacter car nous ne répondrons plus à vos demandes.

Bien Cordialement

Aymeric Gaudin
Directeur adjoint
#
Le 02 août 2024
#
Monsieur,
Merci de bien vouloir me communiquer les détails du premier fait.
La plainte est déjà déposée, comme vous dites, donc il ne vous suffit qu'un simple "copié collé".
En attendant,
Cordialement
Siham LEKOUISSI
#
Le 02 août 2024
#
Ce n'est pas une plainte écrite Mme Lekouissi, ce sont plusieurs plaintes verbales, nous ne sommes pas la gendarmerie.
Bien Cordialement
Aymeric Gaudin
Directeur adjoint
#
Le 02 août 2024
#
Monsieur,
Merci de bien vouloir me communiquer le déroulé de cette première plainte verbale. Les détails des faits et comment l'aviez-vous gérer?
En attendant,
Cordialement
Siham LEKOUISSI

#

Le 02 août 2024

#

Bon, écoutez Mme Lekouissi, je ne vous en dirais pas plus, j'ai déjà fait le nécessaire, n'insistez pas.

Au Revoir,

Bien Cordialement,

Aymeric Gaudin

Directeur adjoint

#

Airbnb

(Pour information : Une plainte a été déjà exprimée à Clermont-Ferrand contre en 2023 Airbnb. Pour les mêmes problèmes (matelas imbibé d'urine, problème de chèque, insultes, lieux indignes, etc. ' aucun retour n'a été fait par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand').

Adresse HMKZFFR4CN

20 Venelle de Lostallen 29200 Brest

3 nuits

8 avril 2024 au 11 avril 2024

Total. 998.36€

Remarque : presque le Néant.

Adresse HMRK23M5JT

5 Rue Bernard Palissy 29200 Brest

3 mai au 10 juin

(Période habitée du 3 au 12 mai)

Total. 801.61€

A)

Remboursement 447.49 puis 133.57

Nouveau logement. Total. 1170.94€

Reste à réclamer. Total. 589.88€

Remarque:

Absence de douche.

Chambre qui n'est pas du tout rangée.

Absence serviette de douche.

Serviettes apportées mais très sales.

Refus de changement de studio.

Draps et lieux envahis par des impuretés.

Matelas imbibé d'urine présents dans les lieux de détente.

Odeur de Cannabis très présente dans les lieux.

Employés de service qui n'hésitent pas de défoncer les portes des studios.

Personnels désagréables et agressifs.

Insécurité dans les lieux.

Caleçon, mouchoirs et impuretés jetés dans les toilettes qui sont communes.

Bruit. Les logements manquent d'isolation.

Le studio au dessus du mien est habité par un jeune et deux grands chiens.

Cambriolage : Airbnb m'a proposée un relogement (3 logements) à ma demande puisque les lieux étaient invivables. Ils m'ont fait payer ce nouveau relogement (forcée de payer) autrement formulé ils ont enregistré ce déplacement comme s'il s'agissait d'une nouvelle réservation alors qu'il s'agissait d'un relogement Urgent.

La personne que j'avais au téléphone m'a informée avant de faire le choix du nouveau logement que ce dernier sera complètement remboursé. En fait ils m'ont arnaqué.

Adresse HMAKTJ354X

2 Rue Docteur Le Noble 29200 Brest

Du 12 mai 2024 au 22 juillet 2024

72 nuits

Remarque:

Lieux trop cher.

Réfrigérateur n'ont compatible avec un logement touristique.

Absence de four.

Absence de chaise de bureau.

Absence d'alaise.

La porte ne se verrouille pas de l'intérieur.

Une présence de plusieurs Objets bloquant le passage. Aspirateur, seau et serpillère, meuble.

Vaisselle n'ont conforme avec les plaques de cuisson.

Pour information : Le Maire a lancé des travaux pour creuser la route juste en bas de ma fenêtre. Je vous rappelle qu'il avait lancé une démolition pendant ma réservation chez Happy Appart.

Adresse HMWQYA4TQ5

2 Rue Henri Moreau 29200 Brest

Total. 368.30€

22 juillet 2024 au 5 août 2024

14 nuits

Remarque:

Lieux très sales.

Lave vaisselle pourrie.

Vol des couverts et vaisselle.

Absence des passages du personnel de nettoyage.

Lave linge dans un sous sol effrayant.

Bruit.

Adresse HMMDZJTJME

7 Rue Richelieu 29200 Brest

5 août 2024 au 6 septembre 2024 avec prolongation jusqu'au octobre 2024 (~3000 €)

Total. 1432.95 sans prolongation.

Remarque:

Des voisins menaçants et troublants.

Les voisins au-dessus qui n'arrête pas de donner des coups contre le plafond et donner des coups contre les marches d'escaliers. Comportement sans cesse, jour et nuit, de plusieurs pratiquantes du sport. Il s'agit spécialement de l'appartement nommé Chouchen et l'appartement nommé Pommeau.

Les voisins au-dessus, peu importe leur différenciation de réservation, ils se comportent de la même façons. Ils donnent les mêmes coups et les mêmes troublent . Jusqu'aujourd'hui j'ai pu apercevoir deux couples différents. Un couple jeunes et un couples âgés.

Le tapage nocturne pourrait durer toute la nuit. Les coups pourraient commencer à partir de 05h du matin.

Les parfois résonne comme des chutes de personne au sol.

À mon arrivée ils donnaient des avec des chaussures à 06h du matin et ces coups ont dures plusieurs heures.

J'ai aussi les deux qui suivent mon arrivée entendu le bruit du e machine à la vie et un coulement anormal d'eau.

Les voisins adoptent des comportements anormaux. Ils jettent n'importe quoi devant les portes.

Les voisins bloquent le passage avec des gros sacs de vêtements.

Pas de noms sur les boîtes aux lettres et une plainte de la poste afficher sur la porte principale.

Eau stagnante. Bouilloire Non nettoyé.

La conduite, Eau chaude et eau froide, inversée. La marque avec le point rouge donne l'eau froide et la marque avec le point bleu donne l'eau bouillante. Catastrophique. Brûlée plusieurs fois.

Eau stagnante. Machine à café Non nettoyée.

Alaise, Matelas imbibés d'urine.

Couette imbibée d'urine et trace de selle.

Draps tachés d'impureté.

Oreillers vieux et sals.

La présence d'un couple qui fumait plusieurs cigarettes en même temps et du cannabis en bas de mon appartement.

• Chez Happy Appart. M.Toux Dominique. 0695024476. 42 allée des noisetiers 29200 Brest)

Adresse

2 Rue de Kermenguy 29200 Brest

Total. 330€

Du 12 avril 2024 au 03 mai 2024

Avec contrat de location saisonnière

Remarque:

Lieux désagréables, très sales.

Bruit.

Projet de démolition juste en face de l'immeuble. Ces démolition faisait trembler tout l'immeuble.

Arthurlmmo.com

Le 14 juin 2023

#

Madame, Monsieur,

Je vous contacte à propos de la location de Monsieur Gaudin Edouard, qui se trouve au 4 rue Edmond About, 29200 Brest, à partir du 1er septembre 2023.

J'ai effectué un virement de 1850 € le 28 août 2023, et il comprend plusieurs frais. Veuillez trouver ci-joint la référence du virement et une attestation d'hébergement à partir du 1er septembre 2023.

Pourriez-vous me fournir une preuve de paiement des frais de ce bail, s'il vous plaît?

En attendant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Référence de paiement. 0329238372734493

D/ Mutuelle Viasante

Une demande de résiliation du contrat a été exprimé en mars 2024.

Le 13 mars 2024

#

Je tiens à vous informer que je n'étais pas à l'origine de ces contrats. C'est mon ex-mari qui les a tous faits.

Je vous prie donc de bien vouloir résilier ce contrat, s'il vous plaît.

Dans l'attente d'un document confirmant cette résiliation, je vous adresse mes salutations les plus sincères.

#

Le 13 mars 2024

#

Vous devez mentionner le numéro de contrat dans votre demande 9571781.

Cordialement,

#

Remarques:

Jusqu'aujourd'hui la mutuelle Viasante refuse de supprimer mes coordonnées de leur système.

J'ai bien informé cette entreprise que je n'étais pas l'origine de la création de ce contrat.

J'ai bien informé cette entreprise que je suis séparée de la personne qui a créé ce contrat.

(M. Balahachi continue toujours à payer ce contrat alors que nous ne sommes plus ensemble depuis des années.

Ainsi Monsieur est prévenu de ne plus s'approcher à moi ou m'adresser la parole.

Monsieur m'a contactée dernièrement pour me proposer le paiement du loyer . Monsieur insiste toujours d'avoir des factures à mon nom).

E/ Recontacte interdit par M. Balahachi

Le 14 avril 2024

SMS

#

Bonjour Siham, je souhaite t'aider en te louant une chambre d'hébergement là où tu es si tu souhaites être aidée en attendant que le divorce aboutisse, si tu acceptes la proposition tu n'auras qu'à répondre par sms, de trouver la chambre à louer et on entreprendra les démarches, merci beaucoup d'avance en attendant ta réponse, Rafion.

#

Pour information : je ne parle plus avec M.Balahachi depuis 2022. Il n'est pas censé connaître ce que je fais. Son message montre qu'il est au courant de ce qu'il se passe dans ma vie.

Pour information : je n'ai aucune idée sur sa procédure de divorce. Je ne sais pas de quel divorce parle-t-il.

M. Balahachi croit que je suis avec lui. M. Balahachi est rentré malheureusement dans une phase hallucinatoire agressive et très inquiétantes.

and phase national agreeon of the inquistantes.

Je n'ai plus aucun lien avec lui et je n'admet aucun lien avec lui. Le divorce doit se prononcer rapidement et la justice doit être rendue à propos de toutes les violences que j'ai subies depuis des années de sa part et de la part de toute personne impliquée dans

ma destruction.

F/ Bouygues Telecom

Le 30 mars 2024

#

Madame, Monsieur,

Je vous contacte à propos de mon forfait pour ma ligne téléphonique.

Je me suis rendu compte qu'il y a eu un rafraîchissement non autorisé sur ma ligne.

Je tiens à vous informer que ce n'est pas la première fois qu'un tel dépassement se produit sur ma ligne. À plusieurs reprises, j'ai été obligé de vous contacter pour refuser cette modification qui endommage également mon paiement.

Les remboursements sont toujours prévus par vos interlocuteurs pour que je puisse profiter de mon forfait de base.

Il est important de souligner que j'ai été menacé par l'un de vos interlocuteurs, donc vous êtes responsable de tout ce qui pourrait me causer des problèmes.

Depuis 2012, je suis cliente, mais récemment, j'ai remarqué des changements radicaux. En ce qui concerne ma ligne Bbox en 2022, que j'ai d'ailleurs interrompue, et ma ligne téléphonique, avec des frais d'abonnement qui ne cessent d'augmenter.

Mon forfait de base était à 17,99 (/14,99) puis à 18,99 et actuellement à 20,99.

Je voudrais savoir ce qui se passe avec mes lignes, s'il vous plaît?

Depuis 2022, plusieurs plaintes ont été formulées, sans aucune réponse de votre part.

En attendant votre retour à propos de ma ligne Bbox et ma ligne téléphonique, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

#

J/ Cannelle. Mon animal de compagnie.

Femelle, Hamster Russe. Âge : 2ans et 8mois (née en décembre 2021)

- Première consultation Le 28 juillet 2023
- Nom du Docteur Vétérinaire

Dr Michèle Blonz N° Ordre 12111

- Adresse

Châteaulin 29150

- Téléphone

02.98.86.75.75

- Motifs de la consultation

Le 28 juillet 2023 nous avons constaté un gonflement important de l'œil droit. L'œil est rouge. Cannelle n'a jamais eu ce problème avant.

Détails concernant les lieux d'habitation

Logement meublé récemment loué le 26 juillet 2023 est situé à Banine Saint-Coulitz. Le logement est insalubre est invivable. L'état de ce logement est en cours de signalement. Le responsable de Cannelle a aussi ressenti des démangeaisons au niveau des yeux ce matin même avant l'apparition du gonflement chez Cannelle. Le responsable est en attente d'un relogement.

- Prescription (en pièce jointe)

TRAUMASEDYL PA SOL BUVABLE FL 30 ML

5 gouttes matin et soir pendant 10 jours

Consultation N°2

- Deuxième consultation Le 11 août 2023
- Nom du Docteur Vétérinaire

Dr Dominique Guerin N° Ordre 20048

Adresse

Brest 29200

- Téléphone

02.29.63.95.08

Motifs de la consultation

Même problème de la consultation N°1.

-) Remarque liée aux motifs

Le 11 août 2023 au matin (le même jour du RDV) nous avons constaté une rougeur très importante au niveau toujours de l'œil droite en plus de son gonflement cité dans la consultation N°1.

Le nouveau sang est récent.

Détails concernant les lieux d'habitation

Logement meublé récemment loué le 26 juillet 2023 est situé à Banine Saint-Coulitz. Le logement est insalubre est invivable. L'état de ce logement est en cours de signalement. Le responsable de Cannelle a aussi ressenti des démangeaisons au niveau des yeux ce matin même avant l'apparition du gonflement chez Cannelle. Le responsable est en attente d'un relogement.

-) Remarque liée à l'habitation

Le 10 août 2023, la veille des nouvelles constatations, nous avons épousseté et réorganisé les lieux. Cannelle a dû recevoir les débris des poussières au niveau de son œil droite infecté. Ce qui explique la nouvelle quantité de sang rouge.

Prescription (en pièce jointe)

TEVEMYXINE COLLYRE 5ML

1goutte dans l'œil droite matin et soir 15j

(Si besoin 3 semaines)

Échanges avec son vétérinaire :

Le 01 octobre 2023

#

Bonjour,

Pour faire suite au dernier courriel, j'ai utilisé le TEVEMYXINE COLLYRE depuis le 15 septembre 2023, l'œil gauche qui était infecté est redevenu noir mais reste gonflé. En revanche l'œil droit est resté infecté avec toujours un dépôt important de sang, l'œil droit

souffre sans doute d'une surinfection. Je vous laisse vous informer sur les étapes de dégradation de l'œil droit en revenant sur le dernier courriel du 13 septembre 2023.

Pour continuer le traitement, j'aurais besoin d'un autre TEVEMYXINE COLLYRE, un arrêt de ce traitement conduirait à une reprise sévère des symptômes. Je vous rappelle que TEVEMYXINE COLLYRE périme au bout de 10 jours.

Concernant mes disponibilités, je suis disponible en fin de journée aux alentours de 18h30/18h45. Pourriez-vous me tenir informé par réponse à ce courriel, et mettre en copie mon amie Mme Siham LEKOUISSI: sihamlekouissi@gmail.com, pour me dire quand je pourrai passer à votre cabinet de Brest afin de récupérer le médicament?

En pièce jointe le ticket de l'achat du précédent collyre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bien cordialement

#

Le 13 septembre 2023

#

Docteur Guérin (veto.access.brest@gmail.com)

Docteur,

Nous vous avons consulté à deux reprises au sujet des yeux de Cannelle, notre hamster de 1 an et 8 mois.

La première fois, le 11 août 2023

Cannelle avait l'œil droit rouge et enflé. Vous nous aviez demandé d'appliquer deux gouttes par jour de collyre TEVEMYXINE pendant trois semaines de traitement. Vers la fin des trois semaines nous avons constaté une petite amélioration, une couleur bordeaux au fond de l'œil droit avec une couleur noire en haut et en bas de cet œil qui se dégonflaient (noirci le premier week-end de septembre).

-Seconde consultation, le 1^{er} septembre 2023

Nous sommes revenus chez vous car l'œil gauche a gonflé et avait un dépôt de sang au bas de l'œil.

Vous lui avez donc prescrit du collyre COSOPT solution pour l'être humain, car vous avait dit qu'elle avait un problème de tension dans les yeux et que vous ne pouviez pas mesurer car ses yeux sont trop petits, vous avez suggéré une goutte par jour de COSOPT dans chaque œil pendant 15 jours.

Complications

Nous avons appliqué COSOPT comme prescrit, le premier jour Cannelle a eu les problèmes suivant :

- -étirements anormaux,
- -difficultés à déféquer et uriner,
- -douleurs abdominales.

Après quelques jours de repos, nous avons répété l'application une seconde fois, Cannelle a eu les mêmes problèmes, alors nous avons stoppé le COSOPT.

Pendant la deuxième semaine de septembre l'œil qui commençait à noircir est devenu rouge en même temps que l'œil gauche qui à rougi et enflé.

Nous avons décidé aujourd'hui de lui appliquer une pommade TEVEMYXINE vu la complication de l'état de ses yeux.

Pourriez-vous s'il vous plaît m'accueillir en l'absence de Cannelle le 15 septembre 2023, en ayant vu les deux photographies faites le 13 septembre 2023 afin de continuer le traitement avec TEVEMYXINE (forme goutte) ?

Cordialement.

#

Plainte:

Cannelle mon animal de compagnie est volée par M. Pierre Gaudin. Je n'ai pas vu mon animal de compagnie depuis le 08 mars 2024 et je n'ai aucune information la concernant.

H/ Demande de Naturalisation par Décret Préfecture de Limoges

Le 12 octobre 2024

#

From: PREF87 Naturalisations pref-naturalisations@haute-vienne.gouv.fr

To: sihamlekouissi@netcourrier.com

Subject: Attestation dépôt dossier naturalisation – Madame LEKOUISSI

Date: 12/10/2021 10:28:49 Europe/Paris

Madame LEKOUISSI

Comme évoqué lors de notre conversation téléphonique de ce jour, je vous transmets, en copie, votre attestation de dépôt de dossier de naturalisation.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de votre message et vous prie également de bien vouloir me transmettre, par retour de ce mail, votre nouveau numéro de téléphone

Cordialement

La plateforme de naturalisation

#

J'ai remarqué par la suite (en 2024) que l'attestation dépôt dossier naturalisation a été supprimée de ma messagerie.

Le 12 octobre 2021

#

Numéro dossier : 2021P8701X00176

Madame,

J'ai bien reçu votre message concernant mon Attestation de Dépôt de mon dossier demande de Naturalisation.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà reçu cette attestation en avril 2021 et une réponse à ce document vous a été adressée le 25 mai 2021 (Ce dossier contient tous les documents listés dans l'attestation de dépôt de dossier demande de Naturalisation), en revanche je n'ai reçu aucun retour de votre part depuis cette date du 25 mai 2021, cela d'une part.

D'autre part, je tiens à vous communiquer mon nouveau numéro de téléphone mobile et ma nouvelle adresse e-mail (06 66 86 17 64/ <u>sihamlekouissi@gmail.com</u>).

Aussi, je souhaiterais dans la mesure du possible que vous puissiez me communiquer à l'avenir tout document ou toute information importante concernant l'avancement de mon dossier aussi bien par e-mail que par courrier postal.

Je vous prie d'agréer, Madame, le respect de mes salutations distinguées.

Cordialement

LEKOUISSI Siham

06 66 86 17 64

#

Message automatique

Le 12 octobre 2021

#

Bonjour,

La plateforme de naturalisations de la préfecture de la Haute-Vienne a bien reçu votre message.

Si votre message concerne la constitution de votre dossier de demande de naturalisation, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse internet :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111.

Si votre message concerne l'état d'avancement de votre demande, aucune information ne sera communiquée sur son suivi :

- Vous avez envoyé votre demande en recommandé avec accusé de réception, l'avis de la poste vous indique la réception de votre dossier dans nos services
- Le délai d'attente entre le dépôt d'une demande de naturalisation et l'entretien en préfecture est de l'ordre de :
 - 2 ans pour les demandes par décret
 - 1 an pour les déclarations

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, ces délais peuvent être allongés.

• Après délivrance du récépissé, les délais d'instruction sont approximativement de 18 mois pour les décrets et 12 mois pour les déclarations

Pour toute autre question, vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

Cordialement

#

Le 12 octobre 2021

#

Numéro dossier: 2021P8701X00176

Madame,

J'ai bien reçu votre message concernant mon Attestation de Dépôt de mon dossier

demande de Naturalisation.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà reçu cette attestation en avril 2021 et une réponse à

ce document vous a été adressée le 25 mai 2021 (Ce dossier contient tous les documents listés dans l'attestation de dépôt de dossier demande de Naturalisation), en revanche je

n'ai reçu aucun retour de votre part depuis cette date du 25 mai 2021, cela d'une part.

D'autre part, je tiens à vous communiquer mon nouveau numéro de téléphone mobile et

ma nouvelle adresse e-mail (06 66 86 17 64/ sihamlekouissi@gmail.com).

Aussi, je souhaiterais dans la mesure du possible que vous puissiez me communiquer à

l'avenir tout document ou toute information importante concernant l'avancement de

mon dossier aussi bien par e-mail que par courrier postal.

Je vous prie d'agréer, Madame, le respect de mes salutations distinguées.

Cordialement

LEKOUISSI Siham

06 66 86 17 64

#

Le 12 octobre 2021

#

Bonjour,

Il n'y aura aucun autre retour sur votre dossier jusqu'à votre convocation à l'entretien

d'assimilation.

Je prends note de votre nouveau numéro de téléphone et de mail.

Cordialement

Le 20 janvier 2023

#

Numéro dossier: 2021P8701X00176

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant ma demande de naturalisation par décret.

Mon dossier a été déposé le 25 mai 2021, normalement cela devait prendre 18 mois pour le traitement de mon dossier et la réception d'une convocation, mais je n'ai encore reçu aucune convocation de votre part.

Pourriez-vous, s'il vous plait, m'informer sur l'avancement de mon dossier?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

06 66 86 17 64

#

Message automatique

Le 20 janvier 2023

#

Bonjour,

La plateforme de naturalisations de la préfecture de la Haute-Vienne a bien reçu votre message.

Aucune information ne sera communiquée sur l'avancement de votre dossier :

- Vous avez envoyé votre demande en recommandé avec accusé de réception, l'avis de la poste vous indique la réception de votre dossier dans nos services ;
- Concernant les demandes de naturalisation par décret, si votre dossier est incomplet, vous recevrez une lettre de mise en demeure vous demandant de produire les documents requis sous délai. En l'absence de communication des pièces demandées, le dossier sera classé sans suite (article 40 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993). Vous disposerez alors de la possibilité de former un recours administratif et/ou contentieux selon les voies et délais précisés dans la décision transmise. Enfin, vous avez la possibilité de déposer une nouvelle demande d'acquisition de nationalité sans délai auprès de nos services. Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'en cas de dossier incomplet votre demande sera à nouveau classée sans suite.

- Une fois le dossier enregistré, le délai d'attente entre le dépôt d'une demande de naturalisation et l'entretien en préfecture est de l'ordre de :
 - 2 ans pour les demandes par décret;
 - inférieur à 6 mois pour les déclarations ;
- À la délivrance du récépissé qui a lieu après l'entretien, les délais d'instruction sont approximativement de 18 mois pour les décrets et 12 mois pour les déclarations

Si votre message concerne la constitution de votre dossier de demande de naturalisation, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse internet :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111

Enfin;

 A compter du 1^{er} février 2023, pour les demandes d'acquisition de la nationalité française par décret, le dépôt devra uniquement être fait en ligne sur le site suivant :

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

- S'agissant des demandes d'acquisition de la nationalité française par déclaration (mariage, ascendant de français, frère ou sœur), la procédure de dématérialisation ne s'applique pas. Les dossiers doivent être transmis uniquement en lettre recommandée à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Vienne – Plateforme de naturalisation – 1, rue de la Préfecture – 87000 LIMOGES

Pour toute autre question, vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

Cordialement

#

Le 20 février 2024

#

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance de votre dernier courriel du 13 février 2024, je vous informe que la liste des pièces demandées a été correctement déposée le 25 mai 2021. Malgré la réception de ce courrier par vos services, je n'ai jamais reçu d'accusé de réception.

Depuis votre courriel qui date du 12 octobre 2021 aucune convocation ne m'a été envoyée.

D'après votre dernier courriel, ma demande de naturalisation a été classée sans suite en février 2023, car les pièces n'ont pas été transmises. Cette réponse est totalement en contradiction avec nos échanges et ce qui s'est réellement passé.

Si aucune erreur n'a eu d'impact sur votre système informatique, je vous prie de bien vouloir m'expliquer, s'il vous plaît, la raison de cette contradiction.

En attendant votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

#

Le 21 février 2024

#

Bonjour Madame,

Nous vous avons envoyé par courrier une mise en demeure de produire des documents complémentaires en date du 17/01/2023 à la dernière adresse connue de nos services, le courrier nous est revenu « pli avisé non réclamé ». Un courrier de classement sans suite vous a également été adressé en date du 16/02/2023, et nous est revenu « pli avisé non réclamé ».

De plus nous vous avons renvoyé le 11/05/2023 votre acte de naissance original afin que vous puissiez déposer une nouvelle demande en ligne sur le site de l'ANEF: https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr, et le courrier nous est revenu « destinataire inconnu à l'adresse ».

Vous n'avez pas signalé de changement d'adresse, la dernière adresse que nous ayons est : 14 avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Si vous souhaitez récupérer votre acte de naissance original, merci de me transmettre votre adresse actuelle.

Cordialement,

#

Le 23 février 2024

#

Madame, Monsieur,

Pourriez-vous me donner des explications sur les trois courriels, s'il vous plaît?:

1- Le 12 octobre 2021, Moi:

Madame,

J'ai bien reçu votre message concernant mon Attestation de Dépôt de mon dossier demande de Naturalisation.

Je tiens à vous informer que j'ai déjà reçu cette attestation en avril 2021 et une réponse à ce document vous a été adressée le 25 mai 2021 (Ce dossier contient tous les documents listés dans l'attestation de dépôt de dossier demande de Naturalisation), en revanche je n'ai reçu aucun retour de votre part depuis cette date du 25 mai 2021, cela d'une part.

D'autre part, je tiens à vous communiquer mon nouveau numéro de téléphone mobile et ma nouvelle adresse e-mail (06 66 86 17 64/ sihamlekouissi@gmail.com).

Aussi, je souhaiterais dans la mesure du possible que vous puissiez me communiquer à l'avenir tout document ou toute information importante concernant l'avancement de mon dossier aussi bien par e-mail que par courrier postal.

Je vous prie d'agréer, Madame, le respect de mes salutations distinguées.

2- Le 12 octobre 2021, Vos services:

Bonjour,

Il n'y aura aucun autre retour sur votre dossier jusqu'à votre convocation à l'entretien d'assimilation.

Je prends note de votre nouveau numéro de téléphone et de mail.

Cordialement

3- Le 20 janvier 2023, Moi:

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant ma demande de naturalisation par décret.

Mon dossier a été déposé le 25 mai 2021, normalement cela devait prendre 18 mois pour le traitement de mon dossier et la réception d'une convocation, mais je n'ai encore reçu aucune convocation de votre part.

Pourriez-vous, s'il vous plait, m'informer sur l'avancement de mon dossier?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

En attendant, je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

I/ Demande d'Asile Politique auprès de la préfecture du Finistère

Le 24 juillet 2024

#

Madame, Monsieur

Je me tourne vers vous, aujourd'hui, pour obtenir des renseignements sur la demande d'Asile Politique.

Mon pays d'origine constitue un énorme risque et danger, pour ma vie, mon évolution personnelle et professionnelle.

Une requête pour renoncer à ma nationalité marocaine a été soumise au Consulat de Bordeaux en janvier 2024.

Cette demande de renonciation a été formulée à la suite de plusieurs cas de violences physiques et psychologiques de la part de plusieurs personnes physiques et morales.

Plusieurs plaintes ont été déposées devant les Tribunaux de Limoges, Quimper et Brest, depuis 2023.

Le Maroc est une source de traumatisme et de peur pour moi. C'est pour cette raison que je vous contacte pour obtenir des informations sur la demande d'Asile Politique, ou toute autre démarche qui pourrait me protéger contre ce pays.

En espérant comprendre ma situation et en attendant votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères remerciements.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Comme réponse de cette préfecture (gestionnaire courrier/courriel) Mme Marianne Messager :

La préfecture me demande de suivre des étapes sur ce lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N106.

J/ Procédure de divorce et Demande de Renonciation de la nationalité marocaine au Consulat Marocain

J.1/ Divorce

Le 28 décembre 2023

#

Bonjour.

Faisant suite à votre courriel, je tiens à vous informer que ce Consulat Général n'est pas juridiquement habilité à contracter ou abroger un mariage. En revanche, son rôle consiste à adresser un avis de mention de mariage, d'un acte de mariage civil enregistré auprès de ses services, aux officiers de l'état civil détenteurs des actes de naissances des deux époux au Maroc.

A cet effet, je vous invite à faire appel à un avocat pour entamer une procédure de divorce pour altération définitive du lien conjugal auprès d'un juge des affaires familiale en France.

Cordialement.

#

Le 29 décembre 2023

#

Madame, Monsieur,

J'ai enregistré mon mariage dans un consulat et non pas dans une mosquée. Donc votre désordre de halal et haram ne me représente pas. Je n'ai jamais procédé à un enregistrement de mon mariage au Tribunal d'Inzegane, vous avez entamé cette procédure donc veuillez s'il vous plaît retirer ce mariage marocain. Veuillez annuler l'enregistrement de mon mariage que j'ai enregistré au près vos services au consulat de Bordeaux. Ce que vous faites est hors la loi.

Je vous rappelle que vous m'aviez fait la même chose en 2020 concernant le renouvèlement de mon permis de conduire, vous m'aviez demandé de rentrer au Maroc. Mais quand j'étais au Maroc vous m'avez enfermé dans un sous sol à Inzegane vous m'avez violé, frappé, drogué, etc.

Je vous demande de me laisser en paix et d'annuler ce mariage.

Cordialement.

#

Le 14 août 2024

#

Bonjour,

J'ai remarqué sur votre portail, rdv.consulat.ma, que mes demandes ont été supprimées.

J'avais fait deux demandes :

- 1. Demande de suppression d'un mariage marocain que vous avez enregistré au Maroc à mon insu, autrement formulé, vous avez rendu mon mariage fait à la mairie de Limoges Halal (selon les dires de vos collègues).
- 2. Demande de Renonciation de ma nationalité marocaine.

Je vous prie de bien vouloir m'expliquer l'objet de cet incident.

Ainsi, bien vouloir répondre à mes deux requêtes et me transmettre dans les plus brefs délais une copie de ma demande de Renonciation.

En attendant votre retour,

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

J.2/ Demande de Renonciation à la Nationalité marocaine

#

Objet : Demande de Renonciation à la nationalité marocaine.

Monsieur Le Procureur,

Par la présente, je tiens à vous faire savoir que je souhaite renoncer à ma nationalité marocaine.

En 2020, j'ai été confronté à plusieurs épisodes de violences, dont :

Violences physiques impliquant des viols, des coups et de la séquestration.

Emprisonnement dans un sous-sol pendant 15 jours, puis un mois.

L'obligation de prendre de la drogue et des psychotropes.

Détournement cognitif de la part de plusieurs professionnels.

Détournement cognitif de plusieurs particuliers et proche.

Une action en justice a été entreprise contre le Maroc. Cette plainte expose de manière détaillée les faits.

Après tous les mauvais événements que j'ai endurés à cause de ce pays, je veux que ma rupture avec le Maroc soit officielle et définitive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, ma plus haute considération.

#

J.3/ Demande de la suppression de mon identité du livret de famille

#

Monsieur Le Procureur de La République Française.

Monsieur Le Procureur,

Par la présente, je demande que mon identité soit retirée du livret de famille de la famille LEKOUISSI, vivante au Maroc à Agadir.

Plusieurs plaintes ont été déposées à l'encontre de ces proches avec qui je vivais au Maroc.

Après avoir subi plusieurs violences physiques et morales de la part de ces proches, j'ai décidé, comme je l'ai toujours souhaité depuis mon jeune âge, de mettre fin à mon lien avec cette famille et retirer mon identité de leur livret de famille.

Pour le dire autrement, rompre officiellement et définitivement mon lien familial avec ces proches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Procureur, ma plus haute considération.

#

J.4/ Demande de divorce Marocain (le consulat marocain m'a enregistré un autre mariage au Maroc)

#

Monsieur Le Procureur de la République Française,

Monsieur Le Consul,

Objet : Demande de rupture du lien conjugal à la suite de plusieurs événements de violences.

Monsieur le Consul,

Par la présente, je tiens à vous demander une abrogation de mon mariage civil enregistré dans vos services le 10 septembre 2021, à compter de la date de réception de cette lettre.

Après plusieurs incidents violents, allant jusqu'à provoquer une fausse couche, j'ai décidé de mettre fin à notre lien de manière définitive.

Cette séparation a été bien décidée depuis 2022. Plusieurs procédures ont été entamées afin que je puisse déposer une plainte et un divorce pour faute, mais j'ai rencontré plusieurs obstacles.

Mon premier rendez-vous de dépôt de demande de divorce pour faute date de novembre 2022 auprès de Maître Amélie Oudjedi à Limoges puis plusieurs essaies ont été franchis, et sans aucune aide malheureusement comme à chaque fois, ma demande est rejetée.

Depuis le 14 décembre 2023, j'ai redéposé une nouvelle demande, cette fois-ci pour un divorce pour altération définitive du lien conjugal, pour avancer la procédure, auprès d'une avocate à Limoges, mais son assistante m'a fait comprendre que je dois tout refaire dès le départ et la procédure pourrait durer encore un an, voire deux ans.

Il semble que ce divorce soit conditionné par la réponse de mon ex-mari, qui a été violent envers moi. Des professionnels juridiques, me demandent de le chercher et d'échanger avec lui. Je trouve cette incitation totalement ignoble et abjecte.

Un retard agressif et volontaire et constaté, donc pour tous ces faits, et pour ma sérénité, je demande l'interruption de ce lien conjugal, d'abord par vos services, et je vous prie de me communiquer l'attestation d'exequatur.

Pour toute demande de renseignement complémentaire vous pouvez me contacter par courriel à l'adresse sihamlekouissi@gmail.com.

En attendant, je vous prie d'accepter, Monsieur le Consul, l'expression de ma plus haute considération.

#

K/M. Gérald Moussa Darmanin en sa qualité de Ministre de l'intérieur depuis 2020

Échanges sur Messenger

Le 05 janvier 2023

#

M. Darmanin bonjour,

Tout d'abord je vous souhaite une bonne année 2023.

Je suis une citoyenne résidente à Limoges en Haute-Vienne.

Par ce message, je me permets de vous contacter afin de vous demander, s'il vous plaît, votre adresse e-mail. J'aimerais vous envoyer des documents sur des faits importants.

Je vous remercie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme SLK

#

Le 18 janvier 2023

#

Merci! meilleurs vœux!

#

L/ Retrait d'autorité parentale et retrait du livret de famille

Retrait de l'autorité parentale. Madame/Monsieur le Procureur,

Par la présente, je réclame le retrait de mon autorité parentale.

Les parents habitent au Maroc et sont conscients de cette démarche.

J'évoque :

Madame Bnifadene Fatima, en tant que mère.

(Le père Monsieur Lahcen Lekouissi est décédé le 08 mars 1999).

Je joins à cette demande toutes mes plaintes formulées par moi-même contre les parents.

Mes plaintes sont considérées comme des preuves, conformément à ma demande.

Il est obligatoire de retirer mon autorité parentale pour que je puisse retrouver une partie de ma liberté.

Le Maroc n'a plus aucun pouvoir sur tout ce qui me concerne. Il est obligatoire de retirer ma page sur le livret de famille.

Je vous exprime, Madame/ Monsieur le Procureur, ma gratitude la plus sincère.

M/ Plainte contre le Procureur de La République Française M. Camille Miansoni

D'après un communiqué: Mme Nicolas Belloubet, ancienne garde des sceaux, fait référence à des attaques racistes visant ce procureur sur les réseaux sociaux. Elle affirme que ce procureur était victime, ou plutôt décrit comme innocent.

Il s'agit de M. Camille Miansoni Procureur de la République Française qui exerçait ses fonctions au tribunal judiciaire de Mamoudzou. Il a déménagé de Mayotte à Brest.

En décembre 2023, j'ai déposé mes plaintes auprès du tribunal de Quimper.

Le tribunal de Quimper m'a fait savoir que M. Camille Miansoni a décidé de se dessaisir leur tribunal et de récupérer mes plaintes.

J'ai tenté de prendre contact avec sa secrétaire. Je lui ai fait part de cet acte étrange. Elle m'a dit : « il y a une raison ».

À ce jour, je n'arrive pas à obtenir l'assistance d'un avocat. Jusqu'à présent, je suis négligée par les professionnels du droit. Jusqu'aujourd'hui je n'ai aucun accusé de réception de mes plaintes par ces tribunaux.

Je tiens à préciser que personne ne m'a contacté concernant le transfert de mes plaintes de Quimper à Brest. Je ne comprends pas du tout pourquoi cet acte a été commis.

N/ Plainte contre Mme Anne Hidalgo Maire de Paris

Il s'agit d'une deuxième plainte contre Mme Anne Hidalgo.

1. Proposition indigne d'un job étudiant :

En 2016, un ami m'a suggéré de travailler comme nounou pour un jeune en situation d'handicap, fils d'une présidente d'une association pour les personnes en situation d'handicap.

La première fois que nous nous sommes rencontrés, c'était chez une kiné thérapeute près de la gare Montparnasse.

Ensuite, nous sommes rentrés à la maison avec son fils qui était en fauteuil roulant, toujours près de la gare Montparnasse.

Cette dame m'a fait part de son désir de trouver une nounou pour s'occuper et surveiller son fils. La garde sera effectuée sur l'île de Ré. Le règlement s'effectuera par chèque de service. La garde, d'une durée de 10 jours, sera facturée 600€. C'est à moi de m'acquitter du reste. Pour le dire autrement, le repas et le déplacement. Le règlement sera effectué à la fin de la prestation, c'est-à-dire une fois que nous serons de retour à Paris.

Mes documents d'identité et mon CV ont été pris par cette dame. Cependant, à la fin de la rencontre, elle m'a fait part de son intention de payer l'aller pour moi (nous ne serons pas dans le même train).

Elle m'a également demandé de ramener de la nourriture dans mon sac de voyage et de se procurer un maillot de bain. Comme je dois me rendre à la piscine avec son fils les après-midis. Pour information, son fils, comme elle l'avait présenté, est lourdement handicapé.

Le voyage s'est déroulé un lundi matin. Le train était à midi et c'est elle qui avait le billet de train. Quant à moi, je n'ai rien observé. J'étais simplement informé de l'heure de départ par téléphone. J'ai pris la décision de mettre fin à cette prestation. J'ai donc envoyé un message pour présenter mes excuses.

Après avoir envoyé ce message, il était environ 10h. J'ai entendu quelqu'un frapper violemment à ma porte (je vivais à l'époque à la résidence Poissonnier, dans le 18ème arrondissement).

Pour information : la dame m'a informé que la villa à l'île de Ré appartient au créateur de T'choupi, Thierry Courtin.

Pour votre information : la personne qui m'a recommandé ce job étudiant chez cette dame s'appelle M. Jamel Yassar, et elle est de nationalité marocaine. Par la suite, j'ai compris qu'il est un adepte de l'islam radical et qu'il fait du trafic de drogue. Ce monsieur est employé chez la SNCF. C'est au Maroc que j'ai fait la connaissance de cette personne, c'est mon voisin. Ce monsieur est bien connu des forces de l'ordre.

2. Viol chez un Laboratoire à Saint-Denis

Le docteur Mettouchi Chérif, qui est d'origine algérienne.

Lors d'une de mes visites pour des raisons dermatologues simples, en 2015/2016, ce médecin m'a conseillé un prélèvement vaginal.

Ce prélèvement n'est en aucun cas lié à mes problèmes dermatologiques, mais ce médecin m'a quand même obligé à le faire.

Lors de ma consultation, je ne connaissais pas du tout l'objet de cette prescription. J'ai été guidée par ce médecin vers un laboratoire à proximité de son cabinet Unilabs Biopath, où j'ai découvert le but de sa prescription.

Au moment où je suis arrivée dans ce laboratoire, le personnel, une jeune dame, m'a demandée de la suivre. Dans une petite chambre, le personnel me prie de m'allonger, de la même manière que chez le gynécologue.

Par la suite, le personnel a introduit un objet long et, à l'aide de son autre main, un autre objet tranchant.

En réalité, le personnel m'a intentionnellement blessé avec cet objet tranchant. Cela donne l'impression d'être un rasoir.

J'ai eu une saignée cette nuit, accompagnée de nausées, de fièvre et de douleurs.

Depuis ce moment-là, je faisais face à des difficultés pour me déplacer avec mes jambes. On dirait que mes douleurs sont comparables à celles d'une sciatique.

Lors de ma deuxième consultation avec ce médecin afin de lui communiquer les résultats de sa prescription. Le médecin s'est montré ignorant à mes interrogations et ne m'a fourni aucune justification à sa prescription et à cet acte.

À ce moment-là, j'ai compris que son acte était intentionnel et qu'il était impliqué dans un complot menant à une blessure/coupure avec objet tranchant et agression sexuelle volontaire.

O/ Plainte contre Stéphanie Faure cheffe de projet chez ALIPTIC et M. Bruno Le Maire

Ma première plainte date de 2022. Elle est exprimé en février 2023 auprès du procureur de la République de Limoges et puis envoyée au tribunal de Quimper (je précise ici que le procureur de Brest a récupéré ces plaintes et a dessaisi le tribunal de Quimper)

La suite de ces plaintes à la suite de plusieurs appels :

Le 25 mai 2023

#

Bonjour,

Vous avez adressé un courrier à la Direction des Finances publiques de la Haute-Vienne.

Ce courrier concerne un litige qui vous oppose à l'organisme ALIPTIC.

Afin de traiter votre demande, je vous remercie de me communiquer votre adresse postale par retour de courriel.

Cordialement,

DGFIP Béatrice RAYNAUD

Agent administratif des Finances publiques

DDFIP de la Haute-Vienne

Affaires juridiques et contentieux - Pôle juridictionnel

31 Rue Montmailler

87043 LIMOGES Cedex

Tél.: 05 55 45 50 66

#

Le 05 mars 2024

#

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande, ainsi que le scan de l'enveloppe contenant cette dernière, qui nous a été retournée avec la mention « Destinataire inconnu à l'adresse « .

Bien cordialement,

Béatrice RAYNAUD

Agent administratif des Finances publiques

DDFIP de la Haute-Vienne

Affaires juridiques et contentieux – Pôle juridictionnel

31 Rue Montmller

87043 LIMOGES Cedex

Tél.: 05 55 45 50 66

#

Dans le PDF l'agent me dit que le litige que j'ai avec ALIPTIC n'est pas de nature fiscale et aimerait que je déclare mes ressources de 2022.

P/ Dépôt de plainte contre le Maroc (Plainte contre le Mohammed VI)

(Cette plainte s'agit d'une deuxième plainte contre le Maroc).

1. Mme Nadia Amalou, cette femme, m'a blâmé pour ma consommation de porc et a prévenu toutes les personnes que je connais au Maroc et en France de cette consommation.

À l'époque, j'ai été victime d'insultes de la part de M. Hafida Amalou et d'autres personnes.

2. Les enfants 'Zouhri' (enfants spiriturls) sont assassinés par Mohammed VI pour trouver le trésor et les repères du pétrole au Sahara marocain. Les enfants sont assassinés dans le but d'utiliser leur sang pour faire appel aux SATANS.

Mohammed VI est responsable de ces assassinats récurrents.

Ce n'est pas seulement au Maroc que ces enfants sont assassinés, mais aussi à l'étranger.

3. Salma Bennani, la femme de Mohammed VI, est disparue depuis fin 2017 et elle est la présidente de la fondation Salma Bennani à Rabat, une ONG engagée dans la lutte contre le cancer.

La disparition de Salma Bennani semble être en lien avec sa découverte sur le lien entre le gaz moutarde et le taux élevé de cancer chez les personnes atteintes.

En 2020, une personne proche m'a informé des infirmières qui s'occupaient de Salma Bennani. J'ai lu dans un article que Mohammed VI a établi un dossier en psychiatrie pour elle, l'accusant de délire et de schizophrénie.

4. Abdessamad Filali, l'époux de Mouna Filali, est ami avec le cousin de Mohammed VI, Hicham Alaoui. Il a partagé plusieurs informations sur cette famille Alaoui.

Parmi ces informations:

Plusieurs projets impliquant la vente d'organes.

L'immigration illégale.

La drogue cachée dans les poissons est exportée à l'étranger.

Ecoulement des bateaux. Des assassinats violents des travailleurs dans les ports.

Etc.

Q/ Concernant les consulats marocains et l'ambassade du Maroc en France

Prise en otage par une Consule Mme Malika Alaoui d'une femme de ménage.

A chaque fois que j'essaie de contacter les consulats ou l'ambassade :

Bruit de voisinage.

Trouble de voisinage.

Crachats à l'extérieur.

Coups contre le plafond.

Expression des plaintes mensongère.

A propos du 10 décembre 2023 :

Des évènements précède ce jour. J'ai appelé l'ambassade du Maroc en France et j'ai appelé le cabinet Royal à Rabat.

Concernant l'ambassade le personne au téléphone m'avait parlé de la mort, du cimetière et du cercueil.

Concernant le cabinet du palais royal à Rabat, le personnel au téléphone m'avait dit qu'ils n'étaient un bureau de plainte, que j'étais juste en train de perdre mon temps, et à propos de 2020, il m'avait dit qu'il n'avais même pas de coronavirus et les frontières n'étaient fermées.

Après quelques jours suivent ses appels, M. Edouard est porté disparu. Et M. Pierre m'a insulté devant les policiers, en leur disant : « elle est folle, regardez elle a envoyé une lettre à Mohammed VI »

En 2023, quand j'étais au consulat de Bordeaux pour présenter ma plainte contre les épisodes d'enfermement, de torture et violé au Maroc. Les voisins m'ont informé par le biais des écrits que des individus essayaient de pénétrer dans l'appartement.

A propos du divorce. Quand j'appelais le consulat marocain, un personnel, une dame, m'a dit : « il vous manque que la pratique ». En fait j'ai parlé avec cette dame des violences conjugales que j'ai subi, j'ai informé cette dame que je suis pas musulmane. Le personnel , cette dame, a manifesté un refus catégorique à mes dires et m'a fait comprendre que je ne devais jamais dire que je ne suis musulmane et c'est là où elle m'a force de tendre une religion que je ne pratique et m'avait dit qu'il ne me manquait que la pratique . Cette dame était d'accord avec les violences conjugales que j'ai subis pour pratiquer l'islam. La dame voyait ceux-ci tout à fait normal.

Au Maroc plusieurs personnes ont été assassinées pour croire et pratiquer ce mouvement.

Pour information : Avant de quitter Limoges pour aller à Clermont-Ferrand, j'ai remarqué que les caissières se montraient agressives contre moi. A Limoges, à Clermont-Ferrand et en Bretagne.

En Bretagne par exemple je cite: 2 caissières à Leclerc de Brest, une Personnel d'accueil à Jardiland, 2 caissières à Casino à proximité de Châteaulin, caissières à Yves Rocher à centre commercial de Brest, 2 caissières à Sephora à centre commercial de Brest, 2 personnels dans un magasin prêt-à-porter. Ces personnes tiennent à ne pas me dire bonjour ou même répondre à mon bonjour, parfois ces personnels tiennent à déranger mes passages, par exemple.

Q.1/ Lettre envoyée au Consul de Bordeaux

Le 25 décembre 2024

#

Objet : Demande de rupture du lien conjugal à la suite de plusieurs événements de violences.

Monsieur le Consul,

Par la présente, je tiens à vous demander une abrogation de mon mariage civil enregistré dans vos services le 10 septembre 2021, à compter de la date de réception de cette lettre.

Après plusieurs incidents violents, allant jusqu'à provoquer une fausse couche, j'ai décidé de mettre fin à notre lien de manière définitive.

Cette séparation a été bien décidée depuis 2022. Plusieurs procédures ont été entamées afin que je puisse déposer une plainte et un divorce pour faute, mais j'ai rencontré plusieurs obstacles.

Mon premier rendez-vous de dépôt de demande de divorce pour faute date de novembre 2022 auprès de Maître Amélie Oudjedi à Limoges puis plusieurs essaies ont été franchis, et sans aucune aide malheureusement comme à chaque fois, ma demande est rejetée.

Depuis le 14 décembre 2023, j'ai redéposé une nouvelle demande, cette fois-ci pour un divorce pour altération définitive du lien conjugal, pour avancer la procédure, auprès d'une avocate à Limoges, mais son assistante m'a fait comprendre que je dois tout refaire dès le départ et la procédure pourrait durer encore un an, voire deux ans.

Il semble que ce divorce soit conditionné par la réponse de mon ex-mari, qui a été violent envers moi. Des professionnels juridiques, me demandent de le chercher et d'échanger avec lui. Je trouve cette incitation totalement ignoble et abjecte.

Un retard agressif et volontaire et constaté, donc pour tous ces faits, et pour ma sérénité, je demande l'interruption de ce lien conjugal, d'abord par vos services, et je vous prie de me communiquer l'attestation d'exequatur.

Pour toute demande de renseignement complémentaire vous pouvez me contacter par courriel à l'adresse <u>sihamlekouissi@gmail.com</u>.

En attendant, je vous prie d'accepter, Monsieur le Consul, l'expression de ma plus haute considération.

#

Pour information : Comme toutes envoyées au consulats aucune n'a fait l'objet d'un retour.

R/ Concernant les documents administratifs

Airbnb

Falsification des documents.

Suppression des échanges.

Prix trop cher.

Discours et gestion non professionnel et inhumaine.

Absence de justificatif de domicile.

Absence de contrat de location.

Présence de faux comptes des loueurs.

Présence de plusieurs intermédiaires comme les conciergeries et agences immobilières.

Présence de serrures électriques et absence des clés.

La préfecture de police de Limoges

Suppression des pièces jointes.

Limoges habitat

Suppression des pièces jointes et des comptes personnels des loueurs.

ALIPTIC

Suppression des comptes personnels des stagiaires avant 1 an comme il disait (alors que c'est interdit de toucher aux comptes personnels des stagiaires une fois créé).

Consulats marocains

Suppression de deux demandes sur mon compte personnel. Une demande concernant mon divorce (+PDF) et une demande de Renonciation de la Nationalité Marocaine (+PDF).

Voilà courriel

Suppression de la boîte courriel Voilà par M. Emmanuel Macron.

Les Finances Publiques

Suppression des documents administratifs dans les comptes personnels des usages.

Falsification des documents administratifs.

CCAS, CDAS, Etc.

Suppression des passages des demandeurs.

Suppression des données des demandeurs.

Non enregistrement des données des demandeurs.

La CAF

La plupart des données sont incorrectes.

Vol et faux calculs des allocations.

Pour information : Tous les établissements souffrent de mauvaises conditions de travail et de comportements non-professionnels.

S/ Fermetures exceptionnelle sans aucune raison

Le 28 juillet 2023. Fermeture exceptionnelle de la Mairie de Saint-Coulitz. M. Edouard et Moi étions sur le chemin afin de nous plaindre de l'état indigne de la maison louée par Humain Immobilier.

Le 08 avril 2023. Fermeture exceptionnelle de CCAS de Brest. J'étais en route afin de me plaindre de l'exclusion de OSTAL ce matin même.

Le 08 juillet 2024. Fermeture des portes de CDAS centre Brest et refuser de m'ouvrir ou même me donner rendez-vous.

T/ Concernant la plainte déposée contre M. Hilmi Amine

Cette personne est de nationalité marocaine mais a rejoint l'Italie pour des fins de Mafia. Cette personne à l'époque au lycée il m'avait parlé d'un oncle à lui qui est membre d'une mafia en Italie. Cette personne à aussi une sœur qui est présente dans le même mouvement.

La plainte est enregistré sous le numéro de parquet N° 23130000143.

Cette plainte est liée aux plaintes enregistrées sous le N° 23051000001 et 23069000040.

U/ L'entreprise Amazon

Avant le 10 décembre 2023, j'avais commandé plusieurs articles pour Noël. Tous les articles ont été annulés et plusieurs annulation et perturbations au niveau de mes commandes ont été remarquées jusqu'à ce jour.

V/ Information concernant certaines personnes

1. . M. Mohammed Zaidouni.

De nationalité marocaine.

Imame à la mosquée de Rennes en Bretagne et professeur d'université de droit à Rennes

Ce monsieur tient un discours musulman radical.

2. Depuis mon arrivée à Brest j'ai remarqué que les habitants portent des Burqua avec des gants et des chaussettes très épaisses.

Le 11 avril 2024, en pleine plage sur le sable de Moulin Blanc, j'étais agressée par deux dames, jeunes, qui portaient le Burqua. Les deux jeunes voulaient me retirer de ma place.

W/ Lettre envoyée par M. Emmanuel Macron comme réponse à mes SOS

J'ai envoyé un courriel par formulaire à M. Emmanuel Macron afin que je puisse parler avec lui à propos de ma procédure de divorce et l'ensemble de mes plaintes.

Ci-dessous la réponse de M. Emmanuel Macron

Le 05 février 2024

#

Madame,

Le président de la République a bien reçu le courriel que vous lui avez adressé.

Sensible à votre démarche, monsieur Emmanuel Macron tient à vous en remercier. Son agenda ne lui permet malheureusement pas de répondre favorablement à votre demande.

Le chef de l'État vous invite à exposer, dans un prochain courrier, les préoccupations dont vous souhaiteriez l'entretenir. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages.

Signé par Rodrigue Furcy

N° PDR/CP/BT/PR/I007826

#

Pour information:

Jusqu'aujourd'hui M. Emmanuel Macron n'a montré aucun intérêt à mes procédures juridiques.

X/ Échange avec la Mairie de Saint-Coulitz

Le 24 juillet 2024

#

Madame.

À la suite de notre dernier échange téléphonique concernant le logement au 1 venelle de Banine, 29150 Saint-Coulitz.

En août 2023, M. Gaudin Edouard et moi avons eu un rendez-vous avec Monsieur le Maire concernant ce logement indigne qui nous a été attribué.

Il est vrai qu'une plainte a été déposée, mais le comportement de vos professionnels s'est orienté vers l'agression et la destruction de vies.

Il est important de se souvenir que l'entreprise Humaine Immobilier avait refusé de m'inclure dans le bail. À Brest, cette conduite s'est répétée avec l'agence ArthurImmo. Je me rends compte malheureusement que ces individus m'ont enregistré comme résidante à Grenoble (documents en pièces jointes).

Depuis que nous sommes arrivés dans votre ville le 26 juillet 2023, les agressions ont continué.

Je reviens vers vous aujourd'hui pour comprendre les raisons de ces comportements agressifs et demander leur cessation.

En attendant votre réponse, je vous présente, Madame, mes salutations les plus distinguées. Cordialement Siham LEKOUISSI Le 2 août 2024 Bonjour Madame, Nous avons bien reçu votre courriel et nous étonnons de sa teneur A l'époque, la mairie a fait les démarches nécessaires eu regard de l'état du logement et de votre situation. Là s'arrêtent les compétences de la mairie. Aussi, nous n'avons plus à intervenir sur ce dossier. P/o de Madame Isabelle HUAULT, adjointe aux affaires sociales. Cordialement, Claire BOYER Secrétaire de mairie Mairie 19 Place François Mitterrand 29150 SAINT-COULITZ 02 98 86 17 65 Mairie.saint-coulitz@orange.fr www.saint-coulitz.fr horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 fermée au public le lundi

#

Le 4 août 2024

Madame Claire Boyer,

Malheureusement, votre réponse ne témoigne d'aucune action de votre Mairie suite à notre signalement, M. Edouard Gaudin et moi, de l'état indigne du logement.

Pourriez-vous m'expliquer les symptômes de ce logement et fournir plus de détails sur les actions entreprises par votre Mairie et Mme Isabelle Huault ?

Je tiens à vous signaler que l'agence immobilière Humain Immobilier a refusé de me rajouter comme deuxième occupante de ce logement, alors que j'habitais effectivement dans votre commune, entre le 26 juillet 2023 et le 30 août 2023.

Quelle est votre opinion sur ce comportement qui va à l'encontre de leurs devoirs et de vos responsabilités en tant qu'élus en charge du logement et toute affaire liée à Saint-Coulitz?

En attendant votre retour,

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Y/ Échanges Commissariat de Limoges

J'ai rappelé la cité judiciaire pour connaître l'avancement de ma plainte restante (selon les dires de ce tribunal) le bureau d'ordre m'a informée que mes plaintes ont été envoyées au commissariat de Limoges pour enquête.

Pour rappel : j'ai déjà manifesté une plainte contre les agents de ce commissariat. Mais malheureusement aucune démarche n'a été prise pour rendre la justice.

Ci-dessous mes échanges avec ce commissariat :

Le 14 juin 2024

#

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant mes plaintes envoyées chez vous pour enquête.

Je me permets donc de vous contacter pour obtenir des renseignements sur ces plaintes, car je n'ai pas reçu de nouvelles depuis leur réception par le bureau d'ordre le 02 février 2023.

En raison de ce retard, plusieurs événements m'ont affecté.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Le 14 juin 2024

#

Bonjour,

Concernant la dernière plainte enregistrée le 07/06/2024, je vous fais savoir qu'elle est toujours en enquête dans nos service et affectée à la brigade de police administrative.

Concernant l'affaire précédente enregistrée le 14/03/2023, la plainte a été transmise le 25/09/2023 au Tribunal judiciaire de Limoges sous le numéro 2023/7554 (pour cette affaire, je vous invite donc à vous rapprocher des service du tribunal)

Cordialement

Le secrétariat judiciaire

#

Le 28 juin 2024

#

Bonjour,

Vu comment mes plaintes ont été gérées, l'insécurité dans quoi je suis et tout ce que je subis depuis des années, votre réponse malheureusement prouve qu'il n y a jamais eu d'enquête.

Cordialement

Siham LEKOUISSI

#

Ce qui a été fait depuis le dépôt de mes plaintes, officiellement depuis février 2023 jusqu'aujourd'hui en août 2024 :

Malheureusement, aucune mesure n'a été prise concernant mes plaintes. Ma situation n'a pas évolué depuis 2017.

Jusqu'à présent, les avocats refusent mes demandes et de m'accompagner juridiquement.

Jusqu'à présent, je n'ai pas réussi à divorcer.

Aucune réparation n'a été effectuée pour les préjudices.

Je suis toujours dans la rue. Sans mes affaires et sans mon petit animal de compagnie.

La MDPH insiste toujours pour me verser la AAH. Néanmoins, le loyer dépasse de manière considérable le montant de l'AAH.

Les plaintes que j'ai soumises aux tribunaux ne sont pas numérisées. Aucun accusé de réception ne m'a été transmis concernant mes plaintes. Je suis toujours négligée. Je suis toujours contrainte de faire face et de vivre avec mes traumatismes. Une situation difficile à supporter lorsque nous sommes confrontés à la cohabitation avec les mêmes individus qui nous ont traumatisés et détruits.

C'est vraiment difficile d'être privée de la vie et contraint de vivre la vie. C'est inadmissible comme situation.

Il est difficile de supporter les provocations, les insultes, les menaces tout en étant contrainte de me taire et de ne pas me plaindre.

Il est difficile d'être toujours liée à un agresseur et de ne pas être autorisée à divorcer.

Il est difficile de supporter chaque jour les coups de pied et les tapages nocturnes.

Il est difficile d'être déshabillée de tout ce que je possède, jetée à la rue et contrainte d'obéir, et de vivre comme un mort vivant.

Il est difficile de faire face aux mensonges des autres et de vos agresseurs, alors que, au fond de vous, vous savez que tout ce que vous subissez est totalement criminel.

Attentes:

Que je sois traité comme un citoyen ordinaire.

L'enregistrement et la numérisation de toutes mes plaintes.

Bénéficier de la communication, de l'échange et de l'écoute.

Recevoir des preuves de contenu à propos de tout ce que j'adresse aux établissements.

L'Exécution de la justice le plus rapidement possible.

La Réparation des dommages subis.

Mettre fin à mon lien marital pour pouvoir respirer et vivre ma liberté.

Mettre fin à mon lien avec le Maroc.

Retirer ma présence du livret de famille marocain.

Être capable de mener une vie humaine, libre, paisible et tranquille.